

Séance de la soirée du 30 octobre 2012

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :           **M. PIERRE FORTIN**, président  
  **M. MICHEL GERMAIN**, commissaire  
  **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER**, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT  
DE LA RUE JACQUES-CARTIER À GATINEAU**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 1

---

Séance tenue le 30 octobre 2012 - 19 h  
Hôtel Clarion  
Salle Rembrandt-Monet  
111, rue Bellehumeur  
Gatineau

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 30 OCTOBRE 2012.....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1

### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

MME GINETTE TRÉPANIÉRIE MANTHA ET M. ANDRÉ MANTHA.....	3
M. JOHN SAVAGE.....	6
M. GAÉTAN PROVENCHER.....	11
ACTION VÉLO OUTAOUAIS	
M. Jacques Fournier.....	21
REST'O'BORD LE PIRATE	
M. Stephan Demers pour M. Michel Péris (propriétaire).....	29
CIE 102262 CANADA INC.,	
M. Roger Lachapelle.....	36
ASSOCIATION JACQUES-CARTIER EST,	
M. Michel Papineau.....	40
AGENCE DE BASSIN VERSANT DES 7,	
Mme Nicole Desroches.....	52
AGENCE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS	
M. Philippe Charron.....	56
M. ALAIN LAFORTUNE.....	60

### AJOURNEMENT

## MOT DU PRÉSIDENT

### M. PIERRE FORTIN, président :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir! Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier* par la Ville de Gatineau.

10 Je suis Pierre Fortin et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Pour ce faire, je suis secondé par le commissaire Michel Germain et la commissaire Marie-Hélène Gauthier. L'analyste Marie Conilh de Beyssac, la coordonnatrice, madame Renée Poliquin, et le conseiller en communication Alexandre Corcoran-Tardif.

15 Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre des services partagés du Québec composée de monsieur Richard Grenier, responsable de l'organisation technique et de la logistique et de monsieur Richard Dubé, responsable de la sonorisation, technicien du son.

20 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Yolande Teasdale, sténographe officielle. La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine, dans les centres de documentation, par accès Internet et également dans le site Web du BAPE.

25 Nous avons tenu, les 1er et 2 octobre dernier, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir de l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et ses répercussions.

30 Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience, qui a pour but de permettre aux citoyens et aux différents groupes d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

35 Le déroulement de la séance de ce soir est le suivant : nous demandons aux personnes qui ont fait connaître, avant le 16 octobre dernier, leur intention de faire une présentation verbale, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est pas déjà fait, pour aviser de leur présence afin qu'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes.

40 Au besoin, la commission échangera avec les présentateurs de mémoire, afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

45 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de 10 minutes pour leur présentation.

50 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont plus de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

55 Ce soir, 10 présentations sont prévues à l'horaire. Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE, elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent notamment sur le respect des droits d'auteurs et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

60 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

65 Nous vous soulignons que tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans un mémoire d'un participant, dans sa présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises par les autres.

70 Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées. Il peut s'agir, par exemple, de statistiques, de chiffres, de durée ou de tout autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes, alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 100, on peut rectifier ce fait.

75 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui s'y sont inscrites seront invitées, à la fin de la séance, à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit, au cours de la semaine prochaine.

80 À la suite de cette deuxième partie d'audience publique, la commission poursuit son enquête. Le cas échéant, des questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues, de même que tous les documents déposés au cours de l'audience seront disponibles

85 dans les centres de documentation, dans le site Web du BAPE, et pourront être consultés par Internet à la Bibliothèque Bowater.

90 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission sur le projet à l'étude.

95 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 31 janvier 2013. Par la suite, le ministre disposera de 60 jours pour le rendre public.

Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera des recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet, et selon quelles conditions, appartient au Conseil des ministres.

100 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire, afin d'évaluer la qualité des services offerts.

105 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous.

110 Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

115 J'invite maintenant nos premiers participants, madame et monsieur Mantha. Si vous voulez prendre place ici, à l'avant.

Alors, bonsoir!

**M. ANDRÉ MANTHA :**

Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

120 Donc, la parole est à vous. Puis comme dans nos règles, tous les participants ont 15 minutes.

**M. ANDRÉ MANTHA :**

125

Oui. Nous allons vous présenter notre mémoire. *Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier*, mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

130

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

135

Merci beaucoup. J'aurais une petite question d'éclaircissement. Dans la page 4 de votre mémoire concernant la contamination du parc de La Baie.

**M. ANDRÉ MANTHA :**

140

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

145

Vous dites, deux des cinq principaux buts du Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier inclus dans le Plan d'urbanisme et inclus comme motifs dans les avis d'expropriation – et là, vous continuez et vous dites que : « les utilisateurs de ce parc seront davantage en contact avec les contaminants. »

**M. ANDRÉ MANTHA :**

150

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

155

Moi, j'aimerais ça que vous m'expliquiez en quoi ils vont être plus en contact qu'auparavant, par rapport à la rue Jacques-Cartier, par rapport aux aménagements?

**M. ANDRÉ MANTHA :**

160

C'est que lorsque Santé communautaire est intervenue et le ministère de l'Environnement, la Ville de Gatineau, au lieu d'en faire un site clôturé et inaccessible à tous, a décidé d'en faire un parc. Là, il s'en est sorti des recommandations de recouvrement : 60 centimètres à 120 centimètres à certains endroits.

165 Et là, avec la ruelle et ces embranchements de la ruelle à l'intérieur du parc, comme vous  
pouvez regarder dans les plans, vous voyez des bras circuler dans le parc. Les gens ne  
débarqueront pas seulement de leur voiture pour s'en aller sur la rue. C'est un désenclavement  
du parc. C'est que là, c'est une place qui est restreinte. Il n'y a pas beaucoup de gens qui y vont,  
mais les gens qui y vont, bien, ils y vont à leur risque. Mais là, ça va être ouvert au grand public.

170 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. C'était en ce sens-là qu'ils vont être plus sujets aux contaminants.

175 **M. ANDRÉ MANTHA :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

180 O.K. Mais maintenant, un peu plus bas dans la même page, vous parlez des  
aménagement, en parlant des berges, vont accentuer la migration des contaminants vers la  
rivière.

185 **M. ANDRÉ MANTHA :**

Oui. C'est qu'autrefois, j'ai fait une excavation, moi, il y a environ 20-25 ans, et je suis allé à  
10 pieds et j'avais de la contamination. On pensait que c'était la rivière, mais ce n'était pas la  
rivière, c'était dégueulasse.

190 C'est que la contamination se dirige vers la rivière. Et c'est une banquise de sable qui sert  
de digue sur la rue Jacques-Cartier, et si on creuse là-dedans, on va provoquer l'écoulement de  
ça.

195 **LE PRÉSIDENT :**

C'est en creusant...

**M. ANDRÉ MANTHA :**

200 Mais moi, en allant à 10 pieds, il y a déjà 6 à 7 pieds plus bas, moi, que les tests de  
caractérisation qui ont été faits. C'est pour ça, l'autre soir, que je vous ai demandé si les tests de  
caractérisation reflétaient la réalité. Parce que lui, autrement dit, il est allé à 3 pieds, mais moi, je  
suis allé directement dans la vraie contamination, là.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Madame Gauthier, est-ce que vous avez des questions? Monsieur Germain, ça va?  
Merci beaucoup.

210

J'inviterais maintenant, monsieur John Savage. Bonsoir, Monsieur Savage.

**M. JOHN SAVAGE :**

215

Bonsoir! Okay. So, my letter is in English and it's regarding my concerns about the redevelopment of Jacques-Cartier around my property at 1191 rue Jacques Cartier.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

220

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Savage. Madame Gauthier, est-ce que vous avez des questions?

225

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

Oui. Good evening, Mr. Savage. I'm going to address myself to you in English and then, I'm going to translate my question in French for the benefit of everyone here.

230

**M. JOHN SAVAGE :**

Okay.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

235

So my first question is you're talking about the current rights and access to the water and the use of the waterfront that is being done by the residents. Could you describe before the whole process started, what was happening on the shoreline?

240

Alors, ma question est : monsieur Savage nous parlait des utilisations courantes de la rive faites par les résidents, moi, je lui demande : avant le processus de 2005, d'acquisition, comment est-ce que la rive était utilisée par les résidents?



**M. JOHN SAVAGE :**

245 Before the removal of the docks, I was living on the Ottawa side so I only could witness what was happening at that time, and as a rower, I could see that the community had a line of docks up and down the shoreline.

250 To me, it reminded me of my hometown back in Orillia, Ontario, and the charm that small towns have when they have community private docks like that. There is a certain aesthetic that was very pleasing.

255 I first became aware that they were going to remove the docks when I came into one of the docks during a storm. I had to take refuge and was able to get in to the dock in front of the house that I now own. The owner had a "for sale / à vendre" sign there and he told me that he wasn't selling the house, he was selling the dock because they were being removed.

260 What the city planners had told me is that they were forced to remove all the docks because some of the docks were from people that did not even live on the street or some of them were abandoned, some of them had fallen into disrepair and were drifting into navigational areas. I could say yes, that was probably true. But to me that was not because – that was just after almost a century of people having docks there.

265 The city since came up with a Licensing Program where you could get a dock in front of your house if you own land there, for the fee of about \$30.00 if it conformed to their dimension standards which aren't perfect for what I needed for but it suited the purpose at the time.

270 However, just keep in mind that now there is only about six of these docks that are up and down the street and they are still holding on to the concern that if they don't remove these docks, these docks will harmed the future development plans that they have for the area which really I don't buy.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

275 Alors, je vais traduire la réponse de monsieur Savage pour le bénéfice de la commission.

280 Alors, avant le processus, il y avait une lignée de quais qui longeaient la rive, des quais qui appartenaient soit aux résidants ou soit des quais qui appartenaient à des personnes qui n'habitaient plus sur la rue. Donc, la Ville a entamé un processus d'enlever les quais qui étaient soit trop en décrépitude ou les quais qui n'avaient plus de propriétaire, en fait, et est arrivée avec un processus de permis. Donc, vous demandiez un permis et vous pouviez avoir un quai, dépendamment des prérequis demandés par la Ville en termes de dimension.

285 Monsieur Savage a exprimé l'opinion que les quais vus de l'eau, c'était comme un petit village et il appréciait la vue.

290 I have another question for you. You're talking about people using kayaks and canoes and there are also motorboats. And when we went to visit, I only saw motorboats. Could you please tell me how, who is using what? Is there a majority of motorboat users or is there a majority of kayak users?

295 Alors, ma question c'est, lorsque la commission s'est déplacée pour aller visiter, nous avons remarqué seulement la présence d'embarcations motorisées sur les quais. Alors, je demande à monsieur Savage : est-ce que la majorité des résidants ont des embarcations motorisées ou est-ce que la pratique du kayak et du canot est répandue chez les résidants?

**M. JOHN SAVAGE :**

300 I could probably list a number of households that have canoes, rowing shells and kayaks. Just within ten houses of my house, I have William Johnson who uses my dock to launch his kayak, I have my neighbour two doors up who is a member of the Y Canoe Camping Club and had lessons taught from my dock. I've had other people up and down the street who have come down to my dock to use it as well.

305 The motorboat users on my street based on the docks that are out there are actually fewer than they were even just a few years ago. People are giving up their boats. This is not a surprise because motor boating is one of these activities where people hold on to a boat for an average of about three years and then give it up because of the expenses. I learned that from talking to the different halte nautique owners, including Barry Brûlé on that.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

315 Je vais traduire la réponse de monsieur Savage.

320 Alors, il disait que plusieurs résidants venaient utiliser le quai qu'il utilise pour mettre à l'eau leurs embarcations non motorisées telles que les kayaks, et qu'il y a de moins en moins d'embarcations motorisées qui sont de la propriété des résidants, et qu'il a même consulté les propriétaires des haltes nautiques, et ça semble être une réalité.

I have one last question for you. You're talking about a Club House. Is this a building or is it just a facility that would be put into the shoreline where you can store your canoes or kayaks? Would a public dock serve you or only private docks can serve you?

325 Alors, ma question est de savoir, il parlait justement d'un club house. Donc, c'était de savoir un petit peu comment est-ce qu'il voyait cet aménagement-là. Est-ce que c'est un bâtiment où est-ce que c'est, par exemple, un endroit où est-ce que les canots et les kayaks peuvent être entreposés? Également, je lui mentionne si un quai communautaire pourrait le satisfaire.

330 **M. JOHN SAVAGE :**

335 About two years ago, I worked with a friend, Valery Thompson-Davis, on setting up a rowing club for Gatineau that would be a rowing, canoeing, kayaking club and they have since been working with the city on developing a community boathouse. The city offered free use of land down by Kitchissippi Marina. However, they had to do a survey for the flood plain to see whether they could build there and found out they couldn't.

340 So that can't go in there. When I looked at the golf course, the parking lot has a potential place which is about as high a location anywhere along the river. Even that was not allowable according to the city because the new by-laws prevent the building on any flood plain. But that one definitely is not prone to flooding -- anyone can see it.

345 So it looks like the city has new by-laws in place that are preventing motorboat or preventing non-motorised buildings for housing boats and for fitness facilities that go with that but they are perfectly willing to create more motorboat marinas and "haltes nautiques".

350 What I would like for our community is something where we could work with that rowing club or other paddling clubs too, and where the people, instead of putting their money into motorboat bursts – I understand some of them are giving money to buy a motorboat, but a lot of them aren't even motor boaters so they are just doing this because they need some sort of access rights on title so that they can keep the property values up.

355 I would rather see the city offer them access to a community boathouse which they are more likely to use. They can still have that on title, and it would serve the whole community and get more people out using the water than just motor boaters.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

360 Alors, monsieur Savage nous exprimait qu'avec l'Association de canoë-kayak de Gatineau, ils ont essayé de voir quel terrain ils pouvaient utiliser pour l'installation d'un bâtiment qui servirait de club-house. Ils ont regardé, par exemple, le stationnement du club de golf, mais malheureusement, étant donné que c'est dans des zones inondables, la Ville leur a dit qu'ils ne pouvaient pas faire cette construction-là. Donc, ils sont toujours, je pense, à regarder certaines alternatives.

You haven't answered my question about if a community dock would be satisfactory to you.

Alors, vous n'avez pas répondu à ma question, à savoir si un quai communautaire serait satisfaisant pour vous?

370

**M. JOHN SAVAGE :**

For me personally, no, because my boats are stored inside my garage, and to carry them all the way down to a community dock would not work if it was far away. A community dock would not work if there are people standing and fishing on it or just standing around and I could not ask them to leave it. That's the problem that I foresee. If I'm coming in from a storm, I need to get access to a dock right away. I can't ask fishermen or people standing around if they could please get out of the way. I have to come in immediately.

375

380

So personally for me, no. But a community dock for the needs of a rowing club, what they need is rackage, they need a place to store their boats, they need a place to launch their boats. It's conceivable they could that within an existing halte nautique, where there is space. You could build a floating raft between in two motorboat bursts with rackage. I've seen this done in Europe, I've also seen in Rome, for instance, floating boat houses. We could actually have a boathouse on a barge and a building on top of it that would house the boats.

385

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

Alors, juste pour traduire rapidement. Monsieur Savage nous exprimait que pour lui, ça ne serait pas satisfaisant, parce qu'il doit entreposer ses embarcations et que, en cas de tempête, s'il y a des pêcheurs qui se retrouvaient sur le quai, ils ne pourraient pas avoir un accès rapide et c'est ce qui est nécessaire.

390

Et puis le reste, bon, il pourrait y avoir seulement une descente, quelques racks et un quai flottant qui pourraient satisfaire ses besoins.

395

Thank you.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Savage. J'inviterais maintenant, monsieur Gaétan Provencher. Bonjour, Monsieur Provencher.

400

**M. GAÉTAN PROVENCHER :**

Bonsoir!

405

**LE PRÉSIDENT :**

410 Bonsoir! Votre mémoire est assez volumineux. Est-ce que vous prévoyez rentrer dans le 15 minutes?

**M. GAÉTAN PROVENCHER :**

415 Oui. Je vais sauter des paragraphes ou des lignes. Je vais, par contre, lire les recommandations.

**LE PRÉSIDENT :**

420 O.K. Excellent. On vous écoute.

**M. GAÉTAN PROVENCHER :**

O.K. Donc, je faisais une petite intro.

425 Je suis un bénévole représentant les intérêts des cyclistes depuis environ 1999. J'ai été impliqué dans la réalisation de la Route Verte, création de campagnes de promotion, comités. Je siège ou j'ai siégé sur maints comités et consultations.

430 La rue Jacques-Cartier est dans une condition déplorable, surface très endommagée, absence totale d'accotement quel qu'il soit ou dans un état presque aussi déplorable que ladite rue; haut volume de circulation, vitesse excessive et autres problématiques.

435 Soit dit en passant, pour les gens, mon mémoire porte sur la piste cyclable et l'utilisation pour les cyclistes.

440 Je suis en faveur du Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier pour redonner aux citoyens une rue décente et sécuritaire ainsi qu'aux cyclistes et autres usagers. Je veux que les infrastructures cyclistes ou autres soient faites selon les règles de l'art et non pas assujetties à des budgets existants ou à venir.

Je parle de ce que j'ai appelé la fausse piste multifonction ou multiusage qui a seulement 3,5 mètres de largeur, qui est limitée par l'enrochement de la rivière.

445 Alors, selon la définition donnée par le promoteur sur le document qu'il a déposé, les usages sont : le cyclisme, la course à pied, la marche – piéton –, le patin à roues alignées, la planche à roulettes, Segway et autres usages récréatifs similaires. Et aussi, des usages reliés aux personnes à mobilité restreinte : fauteuils roulants, triporteurs sont également permis.

450 Selon le Guide de Vélo Québec à la page 38 à 41 et tableau 4.6 « Critères de conception du sentier polyvalent selon l'usage », la largeur optimale minimum devrait être de 4 mètres. Donc, on est trop petit.

455 Monsieur Renaud, qui représentait le promoteur, doit garder aussi en mémoire que même avec une piste cyclable ou multiusage en site propre, la loi québécoise permet aux cyclistes d'emprunter la rue. Donc, la problématique associée à l'ouverture subite de portières d'autos et de circulation dense et rapide restera la même.

460 Concernant l'enrochement en rivière, je constate, à la lecture en diagonale des différents documents, que cela ne semble pas trop inquiéter qui que ce soit. C'est peut-être que cet enrochement est relativement faible. Je suis prêt à croire qu'il y a une limite, mais quelle est-elle?

460 Recommandations :

465 Réviser à la hausse la largeur de la piste multiusage en respectant la largeur d'enrochement permise selon les critères gouvernementaux. Je ne l'ai pas mentionné aussi, mais il y avait aussi l'abattage d'arbres qu'un monsieur a cité précédemment.

470 Problèmes de sécurité aux deux extrémités, c'est-à-dire à l'est, le lien avec la Route Verte et la rue Saint-Louis et, à l'ouest, l'intersection du boulevard Gréber et le pont Lady-Aberdeen.

475 À l'est, le tracé me semble maintenant acceptable. Le sentier restera une intersection en Y et aligné sur le tronçon nord-sud de la Route Verte le long du golf Tecumseh, axe de la Montée Paiement. Une erreur d'interprétation, suite à la consultation de dessins non représentatifs du projet, portait à croire que la piste cyclable quitterait l'emprise de la rue actuelle pour se brancher beaucoup plus à l'est sur Saint-Louis.

480 Par contre, la traverse de la rue Saint-Louis pour la Route Verte sera à quelques mètres à l'est du feu de circulation prévue à la future intersection en T pour les véhicules. Comment pourra-t-on actionner ce feu plutôt qu'attendre un créneau propice affecté par le feu de circulation pour véhicules?

À l'ouest, l'intersection Gréber et Jacques-Cartier reste à mon avis problématique. J'en parlerai plus loin.

485 Alors, ma recommandation c'est de réviser le concept de traverse de la rue Saint-Louis à l'intersection avec Jacques-Cartier, avec la collaboration des groupes d'intérêt et les cyclistes.

490 Toujours sur la rue Saint-Louis au même endroit, le type de feu de circulation. Selon Vélo Québec, on pourrait utiliser un feu en mode protégé et en mode de détection active ou en mode de détection manuelle advenant l'absence d'équipements de détection efficace, c'est-à-dire les boucles métalliques ou radars ou vidéos.

495 Le Guide mentionne que la vitesse des rues ou routes se doit aussi d'être modérée. Malheureusement, cette définition est large et souvent qualitative. Et je n'ai pas vu, dans les documents, ce qu'on pourrait appeler une vitesse modérée, moyenne, V80 ou quoi que ce soit pour la rue Saint-Louis à cet endroit-là.

Selon Transports Québec – là, je cite Transport Québec et je mets la référence au site :

500 « Le temps de traverser se calcule essentiellement en divisant la longueur du passage par la vitesse de marche des piétons. Cette vitesse varie de 0,9 mètre/seconde à 1,3 mètre/seconde. C'est ce que la Ville de Gatineau utilise, en plus d'un abaque, pour déterminer le nombre de véhicules nécessaires pour justifier un feu pour cyclistes et conclut que plus de 900 véhicules par jour sont requis, toutes directions confondues.

505 Mes recherches personnelles ont trouvé qu'on utilise plutôt alentour de 1 mètre/seconde que 1,2, ce que la Ville a utilisé, et que de plus en plus on recommande d'utiliser 0,75 mètre/seconde, vu le vieillissement de la population. Ou, en contrepartie, ce qui n'est pas ici dans mon mémoire, mais je fais juste un ajout ici, réduire la distance par des avancées de béton ou des avancées de trottoir. Parce que si on prend 0,9 mètre/seconde on arrive à 725 véhicules par jour, et à 0,75 mètre/seconde, on arrive à 500 véhicules par jour. Presque la moitié que ce que la Ville recommande.

Alors, mes recommandations sont :

515 Réévaluer le nombre de véhicules requis pour l'installation d'un feu pour cyclistes et piétons;

Trouver une solution au manque d'accès physique à l'appel de feu pour traverser Saint-Louis, avec la collaboration des groupes d'intérêt et les cyclistes;

520 Investiguer un appel de traverse séquentiel, temps plus long sur demande, en comparaison du séquençage pour véhicules. On sait qu'actuellement, le bouton qui nous permet de traverser une rue, ça a une seule et unique, à ma connaissance, un seul et unique temps : 10 secondes, 12 secondes ou 15. Quand c'est à la demande de quelqu'un, ce temps-là pourrait être doublé. Autrement dit, lors d'une séquence normale de circulation, ça serait 10 secondes, puis quand 525 quelqu'un pousse sur le bouton, ça serait 20 secondes. Des choses comme ça.

530 Dénomination du sentier par rapport au réseau de la Ville de Gatineau – utilitaire versus récréatif. Selon la caractérisation de la Ville, que j'ai citée précédemment, ce sentier serait aménagé et entretenu d'une certaine façon pour déplacements récréatifs et transport utilitaire. Un conflit d'utilisateurs est évident; les risques seront augmentés vu la largeur peu optimale et le nombre d'utilisateurs de types différents.

535 Lors de la première partie de l'audience, il y a monsieur Fullwood qui a aussi relevé le potentiel conflit d'utilisateurs entre récréatif et utilitaire. Les détails de conception peuvent être différents parfois, la vitesse permise en étant un sérieux. Encore selon Vélo Québec, dépendamment de la largeur et du volume, la vitesse permise peut changer. Donc, on peut aller à l'encontre d'une piste utilitaire.

540 Monsieur Renaud reconnaît qu'il pourrait y avoir des conflits et cela restera à établir plus tard. Ceci est une justification indirecte à la tenue de consultations avec les cyclistes ou leurs représentants de groupes d'intérêt.

545 Mes recommandations :

Une signalisation claire, type marquage au sol, de passages de cyclistes... ah, excusez. Il faut que je revienne à une chose.

550 D'après moi, ce que monsieur Fullwood disait, c'était le nombre de canots et de kayaks qu'on pourrait mettre à l'eau à peu près n'importe où sera un problème. Donc, le canoteur ou kayakiste qui sera attentif aux automobiles, le canot ou le kayak sur la tête, va faire beaucoup moins attention aux cyclistes, d'où le potentiel d'un accident. Donc, une signalisation claire de passage de cyclistes et d'embarcations non motorisées, que les deux utilisateurs sachent qu'il y a quelque chose à cet endroit-là;

555 Réviser la dénomination du sentier, avec la collaboration des groupes d'intérêt et cyclistes, et effectuer un comptage des différents types d'utilisateurs pour avoir le portrait actuel, et extrapoler ces chiffres en collaboration avec les groupes d'intérêt et les cyclistes.

560 Comité cyclisme de Gatineau :

565 Je déplore le manque de coopération des services de la Ville de Gatineau. Le refus à la commission et aux citoyens d'une copie de la carte maîtresse ou du Plan de développement du réseau – « soi-disamment » un outil d'aide à la planification – est quant à moi spécieux et de mauvaise foi. Un simple ajout de la mention « ébauche » ou « non officiel » serait suffisant.

Le Plan de développement du réseau cyclable a été fait il y a 10 ans avec la collaboration des groupes d'intérêt cyclistes du temps et des partenaires régionaux. Il était convenu que



570 certaines informations demeureraient confidentielles, pour éviter la spéculation de terrains  
potentiellement à acquérir pour recevoir un sentier. Des organismes tels que Vélo-Services ont  
beaucoup de problèmes à avoir des copies de travail, pour leurs propres activités, de ce plan ou  
des dessins. Alors, je considère cela comme étant un manque de respect envers les payeurs de  
taxes, ce refus de rendre public cet outil.

575 Présentation du but du comité. Alors, j'ai repris ici – je ne vous lirai pas tout, mais des  
courriels ou des copier-coller de documents qui ont été échangés dans le passé, concernant un  
soi-disant comité qui n'a jamais... il a vu le jour, mais il est mort quasiment tout de suite après. Et  
selon l'échange de courriels, ce comité se devait d'exister et se rencontrer régulièrement.

580 Alors, la note de service datée du 4 octobre confirme que la dernière réunion dudit comité a  
eu lieu en février 2011. Pour des raisons obscures, Gatineau a décidé de réformer ce comité et  
cette réforme n'est toujours pas terminée après plus de 20 mois. De mémoire, et indirectement  
confirmé par cette note de service, Gatineau voulait trop de partenaires à la table en même  
585 temps, ce qui complique d'avoir tous ces gens en même temps et pour des raisons parfois hors  
de leur mandat spécifique. Cette approche est rarement une recette gagnante pour un comité  
actif.

Ce que je n'ai pas mis aussi ici, c'est que le comité de loisirs et sports de la Ville de  
Gatineau voulait avoir sa grosse patte sur ce qui se dirait à ce comité-là.

590 L'allégation que des réunions ont été tenues en octobre 2011, janvier et septembre 2012  
est de mauvaise foi. Ces réunions ont été organisées par la CCN qui nous a invités, et non pas la  
Ville de Gatineau, à assister à deux rencontres par année du comité interagence de Gatineau,  
Ottawa et la Commission de la capitale nationale. C'est moi qui ai fait le lobbying pour avoir ces  
595 rencontres-là. Ces rencontres ne portent que sur le réseau commun aux trois entités; ça ne  
regarde absolument pas ce qui se passerait dans le secteur Gatineau-Buckingham. Est-ce que  
Gatineau compte sur la CCN pour faire sa job?

Recommandations :

600 Révision complète d'ici 6 mois du Plan de développement du réseau avec la collaboration  
des groupes d'intérêt et des cyclistes;

Remise de copies de la carte et du Plan aux ayants droit;

605 Terminer la réforme du comité avant le 1er avril 2013, avec la collaboration des groupes  
d'intérêt et les cyclistes. Et je demande un changement d'attitude des fonctionnaires de la Ville de  
Gatineau participant à ce Comité, voire leur remplacement par des fonctionnaires plus motivés.

610 Virage à gauche en provenance du nord sur Gréber. Alors, on vous a dit, on vous a répondu que ça fait partie d'un vaste projet de refaire Gréber en totalité. Ça fait deux ans que quelqu'un travaille dessus, puis on ne verra pas le jour avant 10, 15 ans. Donc autrement dit, on va attendre longtemps.

615 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Provencher, excusez-moi. Il vous reste quatre minutes.

620 **M. GAÉTAN PROVENCHER :**

Oui, ça devrait être correct. Ça va être correct, oui. Merci de me le rappeler.

625 Selon ce qui a été déposé par la Ville, il y aurait eu près de 40 accidents en trois ans à cette intersection-là, heureusement sans blessure ou avec des blessures très légères. Et moi, j'ai regardé les heures, ça semble être à des heures... surtout le soir. Ça semble être surtout le soir.

630 Et je remets aussi en doute ce qui a été dit concernant que c'était plus simple... les gens utiliseront surtout Saint-Louis, mais entre Saint-Louis et Jacques-Cartier, il y a des rues qui vont devenir à sens unique. Et par expérience, parce que je demeure dans ce coin-là, entre Saint-Antoine et Gréber, ça bloque souvent. Alors, moi, je ne tournerai pas à Saint-Louis, je vais continuer et je vais tourner à gauche sur Jacques-Cartier. Donc, l'affirmation qui disait que c'était des gens uniquement du coin, quant à moi, elle est fausse.

635 **Recommandations :**

Révisons la partie sud de Gréber à l'intersection avec Jacques-Cartier, avec des comptages récents et pertinents, avec la collaboration des groupes cyclistes.

640 Alors, la congestion – je viens un peu de le dire. L'endroit est étroit et vétuste, ça doit être remplacé. Je ne suis pas convaincu que l'étroitesse de la future rue sera une mesure d'atténuation de vitesse et de découragement de l'utilisation, mesure suffisante comme le croit le promoteur. L'ajout d'obstacles additionnels sera requis, selon le programme actuel annuel d'atténuation de vitesse de la Ville de Gatineau.

645 Alors, je recommande la même chose que précédemment.

650 Sécurité routière et bruit, bien, on le sait, il y a du bruit. Il va y avoir encore plus de bruit, surtout avec les motorisés. Sur la piste cyclable, les gens vont peut-être être... n'entendront pas s'il arrive un véhicule ou ne serait-ce qu'un autre utilisateur de la piste, parce qu'il va y avoir le bruit des bateaux.

655 Alors, je recommande qu'on réduise... réduction des motorisés et favoriser le canot et le kayak, et d'utiliser la norme sonore recommandée lors du BAPE du chemin Pink. Monsieur Germain se rappellera, on a réussi à faire baisser la norme sonore du voisinage. Alors, j'aimerais qu'on utilise peut-être la même norme sonore pour cet endroit-là. Et, aussi, finaliser l'entente entre les différentes instances pour faire respecter les lois et règlements sur la rivière, la fameuse patrouille nautique.

660 Alors, compteurs cyclistes. Bien, on manque de chiffres, on le sait. Le promoteur l'a reconnu, la Ville de Gatineau l'a reconnu. Alors, je recommande qu'on installe des compteurs cyclistes, en collaboration, selon un plan global développé avec les partenaires qui sont la Société de transports des Outaouais, la Commission de la capitale nationale, Transports Québec, et cetera.

665 Je parle aussi de l'éclairage. Je l'ai mentionné, je crois lors du... en tout cas. Je recommande au promoteur d'utiliser des lampadaires ou bollards à diode électroluminescente – et je mets des exemples.

670 Et concernant le programme Véloce, bien, je ne suis pas sûr que les gens aient réellement compris qu'est-ce qu'était le programme Véloce et les financements. Donc, j'ai mis à mon mémoire un lien à Transports Québec et des définitions de qui fait quoi.

Et je recommande que la Ville de Gatineau accélère ses demandes de financement, parce que c'est premier arrivé, premier servi.

675 L'utilisation de la rue par des autobus. Bon, il y a eu une réponse comme quoi la STO avait dit non. Donc, je recommande que la STO revienne sur sa décision.

680 Et l'hydrologie du secteur, c'est une question que j'avais posée à monsieur Roberge concernant les eaux qui s'écoulaient du côté des marais ou du côté du nouveau collecteur qui vient d'être fait. Donc, moi, je me dois d'accepter la réponse de monsieur Roberge, parce que je ne suis pas spécialiste là-dedans, mais j'ai mis quelques fiches supplémentaires que je voulais faire part à la commission.

685 C'est tout.

**LE PRÉSIDENT :**

690 Merci beaucoup. Vous êtes rentré quand même dans votre temps. Vous savez qu'on avait lu d'avance votre mémoire?

**M. GAÉTAN PROVENCHER :**

Oui, oui. Oui, oui.

695

**LE PRÉSIDENT :**

Moi, j'aimerais revenir peut-être à la page 5, quand vous parlez de monsieur Fullwood. Vous, vous êtes un utilisateur? Présentement, vous faites du vélo sur la rue Jacques-Cartier?

700

**M. GAÉTAN PROVENCHER :**

Oui, régulièrement.

705

**LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais ça avoir votre opinion sur le conflit d'usages, le conflit potentiel. Compte tenu du nombre de vélos qui passent, il y en a 230 qui ont été comptabilisés sur le pont, compte tenu des activités de canot, compte tenu de ceux qui risquent de se promener tout près, j'aimerais ça vous entendre là-dessus. Vous, votre opinion, est-ce qu'il va y avoir un conflit d'usages?

710

**M. GAÉTAN PROVENCHER :**

Il va y avoir un conflit d'usages, parce que c'est ce qui se passe sur d'autres pistes, justement de la CCN, le long de la rivière des Outaouais. Vous avez plusieurs utilisateurs, vous avez plusieurs cyclistes dans les deux sens. Vous avez des gens en patin à roues alignées qui font, on le sait, ils font un geste qui prend toute la largeur avec leurs bras. Il y a des gens qui pratiquent le ski de fond avec des skis à roulettes – eux autres ce n'est pas si pire. Vous avez aussi des gens qui vont pousser des poussettes en courant ou en patin à roues alignées, et il y a aussi des piétons et malheureusement, très souvent, les piétons, les patins à roues alignées, les gens qui poussent les poussettes ont des iPod ou quoi que ce soit dans les oreilles, et c'est déjà une problématique partout dans la région. La CCN est d'accord avec ça, la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau.

715

720

725

Donc, le besoin d'avoir une piste large, avoir une voie dite rapide et une voie dite lente – je vous donne l'exemple, le sentier des Rives à Lévis, en face de Québec. C'est un sentier qui est très large, c'est une ancienne emprise ferroviaire, et vous avez une voie rapide et une voie lente. Donc, vous réduisez les risques d'accidents ou d'incidents, parce que ça peut être aussi des incidents – on passe trop vite à côté de quelqu'un puis il fait un saut. Et là, surtout si on rajoute des traverses pour avoir accès à des bateaux, des canots?

730

735           Moi-même, j'aimerais avoir un canot, un kayak puis avoir accès à la rivière, là. Puis je sais bien, quand je vais avoir ça sur la tête, puis que là, je regarde les autos, je vais peut-être moins regarder les vélos ou les piétons, des choses comme ça. Mais les piétons, ils vont moins vite, ce n'est pas si pire, mais on arrive avec beaucoup d'utilisateurs.

740           Et c'est pour ça que je réfèrais à un tableau du Guide de Vélo Québec où est-ce qu'on voit différentes utilisations puis les largeurs optimales minimums. Puis on voit que quand on a des choses comme des patins à roues alignées et d'autres, à 3,5 on est trop étroit. Mais je suis quand même conséquent ou je suis quand même... je prends aussi en considération l'enrochement, là. Je ne vous dis pas de faire 8 mètres d'enrochement non plus, mais c'est une problématique. Ça, je le reconnais.

745           Mais d'un autre côté, on sait, ce que j'ai mentionné aussi tout à l'heure, c'est qu'on a le droit d'être sur la rue, puis s'il y a le moindrement de la circulation et de la congestion sur la piste cyclable, les cyclistes vont être sur la rue qui est officiellement trop étroite.

**LE PRÉSIDENT :**

750           Monsieur Germain?

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

755           Ce que je voulais souligner, plusieurs de vos propositions, je les considère intéressantes, notamment en ce qui a trait à l'implication des comités cyclistes qui existent dans la région, pour voir quelles seraient les meilleures mesures de sécurité. Alors, vous êtes conscient aussi de la contrainte qu'il y a pour faire une piste sensiblement plus large que 3,5 mètres?

**M. GAÉTAN PROVENCHER :**

760           Oui, oui, oui.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

765           Bien, effectivement, c'est un sujet, pour moi, de préoccupation, à savoir question de sécurité, conflit d'usages. C'est ce que je peux vous dire là-dessus, sur les préoccupations. Je peux vous confirmer, effectivement, qu'on va porter une attention à cet aspect-là.

**M. GAÉTAN PROVENCHER :**

770           Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

775

Madame Gauthier?

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

780

Oui. Bonsoir, Monsieur Provencher.

**M. GAÉTAN PROVENCHER :**

Bonsoir!

785

**LE PRÉSIDENT :**

790

À la page 4, à la section 4 de votre mémoire, vous nous dites que selon la caractérisation de la Ville du sentier multifonctionnel, qu'il soit récréatif ou utilitaire, il y a des types d'aménagement et d'entretien qui vont varier. Est-ce que vous pouvez, outre l'exemple de la voie rapide et de la voie lente, est-ce que vous pensez à d'autres aménagements?

**M. GAÉTAN PROVENCHER :**

795

Il est question, depuis quelques années, mais encore très, très, très préliminaire à Gatineau, de faire du déneigement de certaines portions de pistes cyclables qui ont un bon retour sur l'investissement au niveau du transport utilitaire. C'est sûr qu'on ne fera pas le réseau au complet.

800

Je vais vous donner un exemple : Ottawa – bien, comme Montréal, Montréal a déjà un réseau blanc pour le centre-ville – Ottawa va en avoir un d'ici trois ans. Et ça commence à se parler à Gatineau. Donc, il y a certains endroits, si on dit que c'est une piste récréative, point, bien le réseau récréatif, on le maintient rarement en hiver, sauf peut-être dans certains cas, on pourrait en faire aussi un axe pour le ski de fond. Mais là, on parle de 3,4 km, mais l'aller-retour c'est 6,8. Il y a peut-être des gens qui seraient intéressés à faire du ski de fond là.

805

810

Mais là, c'est toute la problématique de la largeur, mais aussi de l'entretien. Parce que là, il faut que vous la déblayiez. Pour la déblayer, bien, c'est des machines. Ce n'est pas déblayé à la souffeuse, c'est une machine, c'est un tracteur, quand même un petit tracteur, mais il faut que ça soit des structures qui puissent soutenir cette machinerie. Et là, on est déjà en enrochement. Voyez-vous? Ça fait que quelque part, c'est juste une piste qu'on n'entretient pas l'hiver? Bon, qu'il y ait un multiusage l'été, ce n'est pas un problème. Oui, il va y avoir un problème d'utilisateurs différents, mais au niveau de l'infrastructure, elle va le prendre.

815 Par contre, si on dit que c'est utilitaire, puis qu'on décide un jour, justement parce que dans le comité ou lors d'un programme on dit : écoutez, ça serait effectivement intéressant, avec le parc Jacques-Cartier, d'avoir une voie pour les gens de Gatineau, de venir au centre-ville, soit en vélo, en hiver – la déblayer – ou en ski de fond, ça peut avoir un effet. Ça va avoir un effet sur l'infrastructure elle-même. L'enrochement ne pourrait – je ne suis pas un ingénieur en structure, mais l'infrastructure pourrait être plus solide.

820 Et uniquement, je me rappelle, il y a eu des choses pour la Route Verte, justement il y a endroits où il y a des ponts, il y a des ponceaux et ils sont « over design ». Pas à cause des cyclistes, c'est à cause que la machinerie qui va passer dessus pèse plusieurs tonnes. Donc, on dit : « Comment ça se fait, qu'ils ont fait un pont si gros pour des cyclistes? » C'est parce que 825 l'hiver c'est utilisé par les motoneiges ou c'est ouvert pour le ski de fond, et c'est des gros équipements. Donc, on n'a pas du tout la même infrastructure, théoriquement. En pratique, on peut faire des choses, mais c'est pour ça que je l'ai quand même souligné pour que vous soyez saisis de ça.

830 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Provencher.

**M. GAÉTAN PROVENCHER :**

835 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

840 J'inviterais maintenant monsieur Jacques Fournier d'Action vélo Outaouais.

**M. JACQUES FOURNIER :**

Bonsoir, Monsieur le président, les commissaires.

845 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

850 **M. JACQUES FOURNIER :**

On va rester dans le même sujet, le vélo. Alors, notre organisme, Action Vélo, ça s'est constitué à l'automne 2010. C'est un organisme de concertation. On vous invitait d'ailleurs d'aller voir le site pour voir quels organismes en faisaient partie. Alors, ce sont des groupes cyclistes,

855 des clubs de vélo ou des gens qui ont des actions ponctuelles, comme la Randonnée du silence  
ou l'opération Réseau vélo-boulot.

Alors, notre compréhension à l'analyse du projet, on a pris connaissance du projet avec  
intérêt. L'idée, disons, d'avoir un accès à la rive, ça nous sourit. Mais maintenant, quand on voit  
860 cet objectif-là, avec le nombre de personnes, on voit assez rapidement des conflits d'usagers  
potentiels.

Si on fait le portrait un petit peu rapidement de ce qu'on voit comme cyclistes dans la  
région, il y a beaucoup de cyclistes utilitaires, des touristes, des sportifs. Et les utilitaires et  
865 touristes empruntent surtout les rues et les sentiers polyvalents, parce que le réseau cyclable  
dans la région a été fait comme ça. C'est un réseau qui a été construit autour des ceintures  
vertes de Gatineau et d'Ottawa. Et c'est un petit peu, je crois, dans cet esprit-là que le promoteur  
a voulu faire le sentier polyvalent.

870 Alors, quant au cycliste sportif, il emprunte parfois les sentiers polyvalents, mais surtout les  
chaussées et promenades comme celles du parc de la Gatineau.

Voyons maintenant ce que nous proposons, ce que nous propose le Projet de  
réaménagement de la rue Jacques-Cartier. Alors, le sentier proposé, on voit un risque important  
875 de conflit entre les divers usagers. En ce qui nous concerne, deux des objectifs du projet, c'est-à-  
dire favoriser l'accès à la rivière et rehausser le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes  
sont des objectifs intéressants, mais difficilement conciliables.

Ce que nous anticipons, c'est un potentiel conflit d'usagers sur le sentier polyvalent. Et là,  
880 on met une petite note en disant que dans le document, on utilise beaucoup d'autres termes que  
le sentier polyvalent – sentier récréatif, aménagement cyclable, piste multifonctionnelle –, mais  
qui désignent toujours la même réalité, c'est-à-dire un aménagement en site propre qui n'est pas  
exclusif aux cyclistes. En tout cas, c'est la compréhension qu'on en a.

885 Ce tronçon diffère des autres sentiers polyvalents de Gatineau et d'Ottawa, parce  
qu'ailleurs, il y a comme une diffusion d'activités autour du sentier, c'est-à-dire il y a des sentiers  
pédestres, des parcs, des plages. Alors que là, c'est tellement étroit, qu'à peu près la seule  
activité qui va être possible, c'est d'aller marcher sur le sentier polyvalent. C'est à peu près la  
seule activité qu'on peut y voir.

890 Or, dans le cas de l'option 4 retenue par le promoteur, l'accès à la rivière se limitera  
principalement à marcher sur le sentier polyvalent, faute d'espace entre la rivière et la rue. Bref, il  
n'y a pas ici de diffusion d'activités des deux côtés du sentier, mis à part l'aménagement de type  
placettes et quai de promenade qui prévoit un petit sentier de promenade pour les marcheurs.

895



Donc, l'accès à la rivière se limitera à une occupation de la piste cyclable, provoquant ainsi une congestion et risque de conflits.

900 Et là, on donne deux cas de l'expérience régionale quand il y a congestion, quand il y a beaucoup de gens qui se promènent sur la piste cyclable, les gens ont tendance, les cyclistes ont tendance à prendre la rue. On donne l'exemple de la portion de parc Moussette au pont Champlain. De plus en plus, les cyclistes prennent la rue. C'est la même chose aussi le long du canal Rideau à Ottawa. Il y a une congestion qui est fréquente et plusieurs cyclistes utilisent plutôt les chaussées, les promenades Colonel-By et Queen Elizabeth.

905 Alors, surtout à cause du manque d'espace entre la rivière et la rue Jacques-Cartier, nous craignons ce phénomène de congestion. Plusieurs cyclistes seront tentés de prendre la rue Jacques-Cartier, comme le permet le Code de la route. Ils le feront aussi pour se rendre dans les différents commerces, restaurants et cafés qu'il y a sur Jacques-Cartier.

910 Alors, sur un sentier polyvalent, il n'y a pas de solution parfaite pour réussir la cohabitation entre tous les utilisateurs. Effectivement, il y a des cyclistes, des cyclistes avec remorques, des piétons, des poussettes, des patineurs à roues alignées, des trottinettes, fauteuils roulants, vélos électriques, skieurs à roulettes et bernaches, de plus en plus.

915 Pour atténuer les effets d'une telle cohabitation, l'Institut national de santé publique du Québec propose une voie très large avec séparation des usagers. Et dans leur document, ils citent le ministère des Transports du Québec qui précise cette notion de largeur. On dit que lorsqu'il y a une circulation importante de piétons, on peut aménager un sentier en parallèle d'une  
920 largeur d'au moins 1,5 mètre et distant d'au moins 1 mètre de la piste. Et on parle d'un sentier en parallèle, d'une piste cyclable à ce moment-là, qui est en site propre.

925 Et comme le MTQ recommande une largeur de piste cyclable bidirectionnelle minimale de 2,75 mètres, pour un débit moyen estival de 1 500 cyclistes et moins – ce qui est notre cas ici – il faudrait ajouter 1,5 mètre pour un sentier parallèle destiné aux piétons et 1 mètre de bordure. Alors, vous voyez qu'on arrive à une largeur qui n'est pas souhaitable.

930 Alors, le document de CIMA ne prévoit que quatre mètres. Et j'apprenais tantôt, on parlait plutôt de 3,75 mètres. Alors, si c'est le cas, c'est nettement, encore nettement insuffisant. Ce faisant, nous proposons de revoir à la hausse la largeur prévue pour le sentier polyvalent et d'y inclure du marquage au sol, afin d'accommoder plus adéquatement la diversité et le nombre d'usagers anticipés.

935 Et il y a un très bel exemple d'un tel aménagement destiné à la cohabitation de multiples usagers : le parcours des Anses à Lévis, dont parlait d'ailleurs monsieur Provencher tantôt.

940 Alors, les extrémités ouest et est du sentier de la rue Jacques-Cartier, on considère que ce sont des aménagements de piètre qualité. Sachant que les extrémités ouest, c'est-à-dire l'intersection Jacques-Cartier - boulevard Gréber et pont Lady-Aberdeen, et est, l'intersection Jacques-Cartier - Saint-Louis ne font pas partie du projet, on ne peut quand même pas passer sous silence les risques importants de sécurité que nous y retrouvons. D'autant plus que c'est quand même... on souhaite qu'il y ait des gens qui se rendent sur Jacques-Cartier. Alors, actuellement, il y a des très grands problèmes pour s'y rendre.

945 Nous croyons qu'une part de la responsabilité revient ici au promoteur du projet, compte tenu que l'on incite les cyclistes à se déplacer sur la rue Jacques-Cartier. On dénote chez les promoteurs une certaine indifférence quant aux aménagements sécuritaires à chacune des extrémités. D'une part, l'intersection ouest est considérée comme une des plus ambiguës et difficiles à traverser dans les régions. Il n'y a aucun marquage spécifique, il n'y a aucune boucle de détection pouvant être activée par les cyclistes et une signalisation déficiente, et cetera.

950 De plus, la nécessité de descendre du vélo et de marcher sur le trottoir élargi du pont Lady-Aberdeen nous apparaît exagérée, compte tenu qu'il s'agit de l'itinéraire officiel de la Route Verte. Et d'ailleurs, si on regarde le bilan qu'a fait Vélo Québec de la région, des aménagements, c'est le pont le moins utilisé et c'est peut-être à cause de ça.

955 Par ailleurs, la traverse de la rue Saint-Louis à l'extrémité de la rue Jacques-Cartier constitue un danger important pour les cyclistes, étant donné la vitesse élevée de circulation des automobilistes. Il n'y a aucune traverse pour cyclistes identifiée, aucune mesure d'apaisement de la vitesse de circulation, absence d'arrêts sur la rue Saint-Louis.

960 On ne peut concevoir qu'un projet aussi important et coûteux que le réaménagement de la rue Jacques-Cartier puisse s'amorcer et aboutir à des intersections de piètre qualité, dangereuses et hostiles aux cyclistes qui, rappelons-le, empruntent, par le fait même, la Route Verte, qui est elle-même considérée comme la meilleure voie cyclable au monde, selon le magazine *National Geographic*.

965 Alors, maintenant, les installations destinées aux cyclistes. Compte tenu de l'importance de cet aménagement cyclable, nous souhaitons attirer l'attention du promoteur quant à la nécessité de prévoir des installations qui comprendraient à la fois des espaces de stationnement vélo le long du sentier et près des commerces, ainsi que des commodités novatrices comme des pompes à vélo publiques et panneaux affichant le réseau national des sentiers, afin de mieux desservir les usagers.

970 Alors, il y a le Guide des aménagements cyclables de Vélo Québec qui constitue à notre avis la référence par excellence en la matière et dont les promoteurs devraient invariablement s'inspirer.

980 En conclusion, on croit avoir démontré que la sécurité des usagers du sentier récréatif repose sur une cohabitation cyclistes-piétons harmonieuse sur le sentier, qui est facilitée par un marquage clairement identifié sur le sentier et dans un scénario où celui-ci est suffisamment large pour répondre aux recommandations du ministère des Transports du Québec. Bien que la solution de la cohabitation n'est pas parfaite, elle nous apparaît la meilleure, mais seulement avec les recommandations proposées.

985 Enfin, nous tenons à assurer le promoteur de notre entière collaboration à promouvoir auprès des cyclistes les comportements de courtoisie et de civisme sur le sentier polyvalent proposé.

990 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Germain?

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

995 Oui. Monsieur Fournier, un aménagement cyclable directement sur la rue Jacques-Cartier, donc qui serait bidirectionnel, ça prendrait quelle largeur? Compte tenu que c'est une rue à 40 km/h, que le promoteur réduirait la vitesse de 50 à 40 km/h, ça serait quoi la largeur pour un aménagement...

1000 **M. JACQUES FOURNIER :**

On l'avait regardé, puis il me semble que ça prend au moins, c'est au-delà de 7 mètres, je crois, qu'on peut le faire. Il en manquait un petit peu pour faire un aménagement de chaque côté.

1005 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

C'est ça. Actuellement, il n'y en aurait pas assez, mais ça prend, quoi, minimum 1 mètre? 1.5 mètre dans une direction?

1010 **M. JACQUES FOURNIER :**

1015 Je n'ai pas le Guide vélo de Vélo Québec, mais je pense qu'on pourrait certainement vous répondre là-dessus, mais il reste qu'il y a quand même... il y avait, selon les graphiques de CIMA, il y avait un espace pour de la végétation puis il y aurait un sentier, j'imagine, dans un tel scénario, de piétons aussi. Alors, c'est ce qu'il faut calculer.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1020 Bien, c'est pour ça que je pose la question. Parce que c'est certain que, comme vous dites, vous avez raison, d'après moi, lorsque vous dites que donc, il fait très beau, c'est un dimanche midi ou une belle journée d'été, même en semaine, et il y a foule sur la piste multifonctionnelle. Donc là, ça veut dire que la piste ne serait plus vraiment fonctionnelle pour les cyclistes. Et là, ils  
1025 pourraient s'en aller dans la rue, alors qu'il n'y a pas d'endroit où ils peuvent vraiment circuler.

La question justement qu'on se pose, on sait qu'on ne peut pas élargir à 5,25 mètres – ça serait l'idéal –, ça veut dire qu'il faudrait faire un remblai accru dans la rivière sur au moins, peut-être, deux kilomètres. Donc, ça nous pose un problème de surremblayage. Et lorsqu'on examine  
1030 ces questions-là, on essaie de trouver des pistes de solution.

La question que moi, je me pose, c'est est-ce que la piste multifonctionnelle, si elle était utilisée essentiellement que par des gens qui déambulent, bien, à ce moment-là, elle n'a pas nécessairement besoin d'être asphaltée. Elle peut être beaucoup plus étroite à ce moment-là, vu  
1035 que c'est seulement des piétons. Mais à condition, à ce moment-là, qu'on aménage une piste pour les cyclistes directement dans la rue Jacques-Cartier. C'est pour ça que je me demandais quelle longueur ça prendrait pour faire une piste correcte, directement sur la rue Jacques-Cartier. Donc, ça pourrait peut-être vouloir dire d'élargir un petit peu la rue Jacques-Cartier pour permettre une bande cyclable en bordure.

1040 C'est pour ça que je vous demandais quelle serait la largeur à ce moment-là. Est-ce qu'un mètre de chaque côté c'est suffisant, qui ferait un total d'élargissement de deux mètres?

**M. JACQUES FOURNIER :**

1045 Bien, on y a pensé au conseil d'administration. Mais je pense qu'il y a quand même des coûts assez importants à ce moment-là. Parce que, bon, c'est la construction de routes carrément, donc ce n'est pas juste de rénover. Et puis, est-ce qu'on a la largeur partout pour le faire? C'est une question qu'on n'a pas...

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1050 C'est ça, c'est une question qu'on se pose aussi. Mais disons que la question de la sécurité dans la piste multifonctionnelle aussi, elle demeure là. Et étant donné que ça voudrait dire, si on voulait l'élargir à 5,25 mètres, ça veut dire que c'est... disons qu'elle est à 3,5 en moyenne, donc si on fait une règle simple, ça veut dire 1,75 mètre de plus d'élargissement et donc de remblai à l'intérieur de la rivière sur une bonne partie du parcours. Ça peut faire 2-3 000 mètres carrés de plus de remblai dans la rivière.

1060           Donc, c'est sûr que ça vient difficile de répondre à cette question-là. C'est pour ça que je  
voulais avoir votre opinion sur cet aspect-là.

**M. JACQUES FOURNIER :**

1065           Oui, mais quand on arrive aux 5,25, c'est quand même une suggestion qui est faite dans le  
document de l'Institut de la santé du Québec. Maintenant, dans les normes, le 4 mètres, je crois  
que c'est dans les normes, là. C'est 2,25 plus 1,50, si ma mémoire est bonne. En tout cas, le 4  
mètres, il est... sauf que ça prendrait du marquage et ça prendrait une séparation très nette. Ce  
1070 n'est pas l'idéal, par exemple. L'idéal c'est d'avoir des sentiers indépendants, ça, c'est certain,  
pour éviter tous les conflits d'usagers.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1075           Sauf que là, on semble manquer d'espace, mais compte tenu que la route serait à 40 km/h,  
donc c'est une route quand même plus...

**M. JACQUES FOURNIER :**

1080           Évidemment, il faudrait aussi... on a parlé d'autres solutions technologiques un peu plus  
loin, étant donné qu'il y a des endroits où les gens vont traverser. Il y a, entre autres, une marina.  
Donc, il faudrait soit des panneaux, des lumières et puis des boutons pour pouvoir traverser en  
toute sécurité.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1085           Parce qu'il va y avoir des endroits, il y aurait des endroits où les gens se regrouperaient. Il y  
a une place publique qui est envisagée avec un ponton qui s'avance sur la rivière. Donc ça, c'est  
un endroit où il peut y avoir énormément de gens qui peuvent arriver, surtout qu'il y aurait un  
stationnement pas loin, donc un risque de collision pour des cyclistes utilitaires.

1090           Donc, c'est un peu ça qu'on a aussi à examiner dans le cadre de ce projet-là, cette  
dynamique-là de cohabitation. Mais je vous remercie quand même pour vos efforts.

**M. JACQUES FOURNIER :**

1095           Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1100 Madame Gauthier?

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

1105 Non, je n'ai pas de question, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1110 Moi, j'aurais rapidement une petite question. Vous dites qu'Action Vélo est un organisme qui regroupe les principaux clubs et organismes de la région. Est-ce que dans la région il y a ce genre de piste de 3,75 à votre connaissance?

**M. JACQUES FOURNIER :**

1115 Dans la région, on a surtout des sentiers récréatifs, je dirais, de premières générations, ceux qui sont faits dans des parcs linéaires.

**LE PRÉSIDENT :**

1120 O.K., dans des parcs, mais sur le bord de la rue comme, genre, Jacques-Cartier?

**M. JACQUES FOURNIER :**

1125 Bon, il y aurait sur le pont qui va vers Aylmer... pont Portage, pont Champlain, voilà. Ça commence aussi à certains endroits. À Buckingham, il y a un sentier qui longe la route 309, de la rivière vers la ville de Buckingham, de la rivière Outaouais vers Buckingham. Alors, c'est un début.

1130 Je sais que nos élus sont allés à Copenhague il y a deux ans. Ils sont revenus avec cette idée qu'il faudrait qu'il y ait de plus en plus de sentiers à même les rues, qu'on ait un réseau plus fonctionnel. Parce qu'actuellement, c'est un réseau qui est plutôt récréatif. C'est un réseau qui est quand même emprunté par des cyclistes utilitaires parce que, bon, le matin, il n'y a quand même pas de gros conflits. Généralement, là, il n'y pas de gros conflits. Mais la fin de semaine, si on prend les mêmes sentiers, le long de l'Outaouais, par exemple, là, il y a beaucoup de cyclistes qui vont emprunter des rues parce que, bon, ils veulent s'entraîner, ils veulent aller à une certaine vitesse, puis ce n'est pas possible sur la piste cyclable.

1135

**LE PRÉSIDENT :**

1140

Merci beaucoup, Monsieur Fournir. Bonsoir.

**M. JACQUES FOURNIER :**

1145

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1150

J'inviterais maintenant, monsieur Stephan Demers et monsieur Michel Pérés du Rest'O'Bord Le Pirate.

Pour les besoins de la sténotypiste, est-ce que vous pouvez vous identifier? Vous êtes Monsieur?

1155

**M. STEPHAN DEMERS :**

Monsieur Stephan Demers.

**LE PRÉSIDENT :**

1160

Et vous?

**M. STEPHAN DEMERS :**

1165

Monsieur Michel Pérés, propriétaire. Je vais faire la présentation en présence de monsieur Pérés pour notre énoncé.

Juste avant de commencer, j'aimerais peut-être rajouter quelque chose à madame Gauthier sur la présentation de monsieur John Savage.

1170

**LE PRÉSIDENT :**

Avant, s'il vous plaît, vous savez qu'on ne réagit pas aux commentaires de ceux qui présentent des mémoires. Parce que sinon ça suscite des débats.

1175

**M. STEPHAN DEMERS :**

O.K. Je voudrais juste rajouter, Monsieur le commissaire.

1180

**LE PRÉSIDENT :**

Une réponse...

1185

**M. STEPHAN DEMERS :**

1190

Très courte. Très courte. C'est juste pour rajouter l'importance de ce qui se passe sur la rivière, c'est-à-dire les équipes de Rowing Clubs qui pratiquent sur la rivière régulièrement, on parle des Sea-Doo, on parle aussi des bouées tirées par les bateaux, et ainsi de suite. Alors, on parle de sécurité vraiment sur la rivière, que dire ce n'est pas seulement que des bateaux moteurs qui roulent à haute vitesse. C'est juste ça que je voulais rajouter sur le dossier.

1195

**LE PRÉSIDENT :**

Très bonne précision.

1200

**M. STEPHAN DEMERS :**

Merci. Alors, maintenant, la présentation que nous avons préparée sur le réaménagement. Premièrement, nous sommes très positifs à ce qui a trait au projet en tant que tel. Naturellement, il y a des contraintes à différents niveaux. Et puis, je voudrais aussi, au nom de monsieur Pérés, remercier votre groupe, c'est-à-dire pour la période des questions, où on a pu rencontrer les gens avec qui on avait affaire.

1205

Maintenant, je vais aller directement sur le premier sujet, la circulation et la vitesse sur la rue Jacques-Cartier.

1210

L'inquiétude, en ce qui nous concerne, est la vitesse excessive des automobilistes et le manque de respect des traverses de piétons. Comme vous avez pu le constater lors de la visite des lieux, la situation géographique du restaurant Le Pirate qui se situe à environ 300 pieds d'une courbe prononcée du côté est du commerce et d'un droit de stationnement du côté nord de cette rue, et d'une traverse de piétons marquée face au restaurant qui a accès à la marina.

1215

Alors, en date du 17 juillet, nous avons apporté à la Ville de Gatineau, et spécialement à monsieur Phaneuf – que vous verrez les échanges dans l'annexe 1 du dossier – pour dire l'importance qu'il fallait faire, à la Ville de Gatineau, et la réponse que monsieur Phaneuf, représentant à la Ville de Gatineau, nous a donnée.



1220 Alors, suite à, je pense, à ce manque peut-être d'importance aux traverses de piétons, nous vous suggérons : nous sommes en accord avec le projet de rétrécissement de la rue pour un contrôle de la circulation aux heures de pointe, à une vitesse réduite à 40 km. Cependant, cette rue restera dangereuse à traverser étant donné le manque de respect des conducteurs. Naturellement, je ne crois pas qu'on va demander à la Ville de Gatineau d'éduquer les conducteurs au Québec de la façon que ça devrait être fait.

1225 Nous suggérons donc un arrêt obligatoire à ces traverses-là, avec signaux lumineux. Beaucoup d'expériences à la ville de Montréal, différemment, où c'est un signal régulier qui continue à toutes les traverses, spécialement dans la ville de LaSalle, que j'ai remarqué, et... en tout cas, je ne me souviens plus. J'ai un blanc de mémoire pour l'autre ville. Nous suggérons donc cet arrêt obligatoire et en y rajoutant même, exemple, qu'est-ce qu'il y a sur le boulevard Saint-Louis à la hauteur du Técumseh, du golf Técumseh, une amende supplémentaire, pour vraiment déterminer qu'il va falloir arriver avec des moyens bien précis, sinon, si on se fie à l'éducation de nos conducteurs au Québec, bien, pas seulement qu'au Québec, mais quand même, aux conducteurs, on n'arrivera à rien.

1230  
1235 Alors, il faut absolument arriver avec des points très précis, des mesures qui vont dissuader les conducteurs aux traverses. Parce que dans le prochain projet, on calcule qu'il y aura peut-être deux ou trois autres traverses officielles sur la rue Jacques-Cartier. Et je pense qu'il faudra considérer justement cette artère-là, ralentir la circulation et prendre des mesures, peut-être très strictes, mais je pense que c'est ce qu'il faudra faire avant de faire de l'éducation sur ce point-là.

1240  
1245 Maintenant, le deuxième point qu'on voudrait apporter c'est la circulation maritime. C'est un point important pour monsieur Pérès, étant donné qu'il a une marina de 50 bateaux qui stationnent là, et en plus des visiteurs qui viennent au restaurant, et ainsi de suite.

Depuis 2006, les propriétaires des marinas, des clubs nautiques ont tenté de sensibiliser les autorités locales et les propriétaires de petits bateaux, par l'émission de pamphlets, de rencontres personnalisées et de dépôts de plaintes à la police.

1250 En 2010, le groupe a présenté ses premières doléances par écrit à la Ville de Gatineau au sujet de la problématique de la vitesse des bateaux sur les eaux de la rivière et des conséquences pour la sécurité des plaisanciers, autant sur l'eau que sur les quais. Et ça fera partie, tous ces messages-là qui ont été échangés soit à la Ville de Gatineau et puis même au député et à la police de Gatineau, font partie de l'annexe 2 du document.

1255 Par la suite, une série de courriels avec demandes d'assistance pour enrayer la problématique fût envoyée, comme je viens d'expliquer.

1260 Ici, monsieur Tremblay, lors de la période de questions, a mentionné que la dernière fois qu'on a fait des présentations, soit au fédéral, étant donné que c'est une loi fédérale, ça avait été fait avant la fusion de la Ville de Gatineau. Et là, on parle de presque plus de 10 ans. Alors, ce qui veut dire que depuis 2006-2008, la Ville de Gatineau qui a eu les doléances des propriétaires de marinas de faire des démarches pour amener cette discipline-là sur les eaux, ça s'est arrêté là. On n'a rien fait depuis 10 ans, peut-être. Possiblement.

1265 Alors, c'est pour ça que moi, je pense qu'il est important que dans le Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier, il est prévu que deux marinas soient installées à cette rive, publiques ou peu importe la façon que les promoteurs ont prévu. L'investissement pour la construction des quais sera très important et je suis assuré que la direction du projet voudra protéger ses acquis. Et la façon de pouvoir le faire, les bateaux conduisant à haute vitesse provoquent des vagues qui mettent en danger, comme on a mentionné plus tôt, les personnes circulant sur les quais, et les bris, à cause des bateaux qui sont stationnés et des vagues que ça cause.

1275 Il est vrai que nous avons observé des patrouilles maritimes de la police de Gatineau sur la rivière et spécialement les fins de semaine. À la défense de ces derniers, j'ai eu l'occasion – personnellement, j'ai été membre de la GRC, alors j'ai patrouillé beaucoup les rivières et les lacs de la région de l'Outaouais, et puis la réponse que les policiers me donnent, c'est tout simplement : « Étant donné que nous n'avons pas de pouvoir, nous ne pouvons pas renforcer ces lois-là. » Alors, je pense que la Ville... les suggestions se réfèrent aux commentaires de monsieur Tremblay, naturellement.

1285 Et, aussi, la *Loi du ministère des Affaires municipales* précise que le ministre doit avoir un bien-être des personnes soumises à sa juridiction. La Loi que je mentionne, L.R.Q. ch. M22. Enfin, en vertu du Code municipal et de la *Loi sur les cités et villes*, les municipalités ont la possibilité de réglementation sur les nuisances. Or, la responsabilité de la *Loi sur la sécurité dans les sports* permet aussi d'adopter des règlements pour assurer la sécurité des participants, des spectateurs et de la population riveraine. Encore là, avec l'article que j'y soumets.

1290 Suite au rapport combiné de consultation sur la sécurité nautique, de la qualité de la vie sur les lacs et cours d'eau qui a été fait en 1999 par la province de Québec – à l'annexe 4, que vous pouvez y voir – je demanderais une attention particulière au point 1.12 sur les statistiques d'incidents sur les cours d'eau; aux points 3.2 et 3.22 sur les synthèses et les solutions proposées sur le contrôle de la vitesse des vagues et des bateaux, à propos des marinas. Et, finalement, les conclusions et les consultations et recommandations qui ont été émises.

**LE PRÉSIDENT :**

Il vous reste trois minutes.

1300

**M. STEPHAN DEMERS :**

Pas de problème, Monsieur, ça va être très rapidement.

1305

Le réaménagement, il faudrait prévoir une route secondaire ou temporaire pour la durée des travaux, commençant derrière le restaurant Le Sterling qui donne sur le parc de La Baie, avec sortie au stationnement public de ce même parc, ce qui donnerait accès aux commerces pour le public et les riverains. Il faudra y rajouter un système d'éclairage adéquat sur cette rue temporaire.

1310

Dans la ville de Gatineau, il est interdit d'installer des enseignes publicitaires non conformes au règlement municipal. Dans le cas qui nous concerne, il y aura fermeture de la rue Jacques-Cartier à certains niveaux. Alors, il sera nécessaire pour ces commerçants d'aviser sa clientèle qu'ils sont toujours en opération, ce qui veut dire qu'ils devront installer des enseignes publicitaires aux endroits appropriés.

1315

Même si durant l'élaboration du projet d'envergure, nous croyons avoir couvert tous les points, il n'en demeure pas moins qu'il y a des impondérables qui changeraient les échéanciers prévus, les modifications physiques ou tout autre inconnu. Il est suggéré au promoteur de prévoir des budgets de compensation pour les pertes financières encourues par les commerces dans ce projet.

1320

1325

Et pour le zonage, très rapidement. C'est qu'il y a un zonage présentement qui existe à la ville de Gatineau, en trois parties : le côté est, le côté ouest, le côté centre. Et présentement, dans le futur projet, c'est que le côté centre n'a pas les mêmes règlements que le côté est et le côté ouest. Alors, on suggère à la Ville de Gatineau qu'il est primordial d'avoir une équité, par la Ville de Gatineau, d'émettre de façon uniforme tous permis de bar, discothèque et terrasse pour éviter des répercussions négatives sur l'un ou l'autre des commerces.

1330

Ceci est la présentation de...

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, Madame Gauthier? Non. Monsieur Germain?

1335

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Oui, j'aurais une question concernant les travaux sur la rue Jacques-Cartier.

**M. STÉPHAN DEMERS :**

1340

Oui?

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1345

Alors, vous dites qu'il y aurait fermeture de la rue. Donc, c'est certain qu'il y a quand même des résidences qui demeurent là, donc il y aurait une certaine circulation locale qui serait maintenue. Si je comprends bien, dans le cas de votre restaurant, les gens viennent se stationner principalement dans la rue ou est-ce qu'ils utilisent un stationnement arrière?

1350

**M. STEPHAN DEMERS :**

Ils utilisent un stationnement à l'arrière du restaurant, présentement, oui.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1355

Donc, ça voudrait dire, par exemple si les travaux se font, si la Ville, par exemple, commençait par faire les travaux sur la voie de desserte arrière, avant d'entamer les travaux sur la rue Jacques-Cartier, ça voudrait dire que la voie de desserte pourrait servir de voie de contournement, si je comprends bien votre préoccupation.

1360

**M. STEPHAN DEMERS :**

De voie de contournement, exactement.

1365

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Pendant les travaux.

**M. STEPHAN DEMERS :**

1370

Pour autant ceux qui demeurent sur la rue Jacques-Cartier que, naturellement, les commerces qui sont sur la rue.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1375

Donc, ça serait une question de phasage.

1380

**M. STEPHAN DEMERS :**

Absolument. Absolument

1385

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Si je peux utiliser le terme, effectivement, phasage des travaux pour permettre une fluidité.

1390

**M. STEPHAN DEMERS :**

Vous avez raison. Oui.

1395

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

O.K. Merci.

1400

**LE PRÉSIDENT :**

Quand vous parlez de l'exemple du golf, vous parlez d'une amende supplémentaire? Pouvez-vous m'expliquer ça un petit peu?

1405

**M. STEPHAN DEMERS :**

C'est qu'il y a une annonce où est-ce qu'il y a une traverse de piétons pour se rendre au golf, du stationnement au golf, où on a rajouté, avec l'accord de la Ville de Gatineau, qu'il y aurait une amende de 100 \$ si l'auto ne s'arrête pas. Naturellement, maintenant, est-ce que c'est renforcé? Là, c'est une autre question, mais ça existe.

1410

Alors, en fin de compte, c'est des points de dissuasion aux conducteurs d'apprendre à respecter ces traversées-là. Alors, c'est pour ça qu'on parle d'arrêts obligatoires ou de lumière clignotante pour forcer les conducteurs à respecter ces traverses-là.

1415

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Demers, Monsieur Pérès, merci beaucoup. Nous allons suspendre 15 minutes. On va reprendre à 20 h 55. Merci.

1420

**PAUSE**

**LE PRÉSIDENT :**

1425 Merci. Donc, on va inviter monsieur Roger Lachapelle, qui doit nous entretenir de façon verbale. Parce que vous n'avez pas déposé de mémoire, je pense. Alors, la parole est à vous, Monsieur Lachapelle.

**M. ROGER LACHAPELLE :**

1430 Bonsoir, Monsieur le président, Madame Gauthier, Monsieur Germain. Mon intervention va être assez brève. J'ai un point en particulier à soulever.

1435 En 2006, la Ville a fait des consultations publiques avec des plans, a invité tous les citoyens de la rue Jacques-Cartier, tout ça, à visionner le projet. Depuis ce temps-là, le projet, il ne se ressemble plus et puis tous les changements qui ont été faits, ils ont été faits sans trop nous tenir au courant, à un tel point que, à chaque fois qu'on pose des questions c'est toujours : « Adressez-vous à la l'accès à l'information... » C'est ci, c'est ça. Alors, on a beaucoup, beaucoup, beaucoup de misère à savoir exactement ce qui se trame en dessous de tout ça, où le projet s'en va, les parties qui vont être faites, les parties qui ne seront pas faites.

1440 On sait tous que le budget, il est 32 M\$. En fait, c'est l'argent qu'ils ont, supposément, de disponible pour faire le projet.

1445 Il y a déjà des ouï-dire, puis, je veux dire, je suis complètement en accord avec ça, que... en fait, je veux juste reprendre un peu. En 2006, ils nous ont présenté le Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier en trois séquences : séquence 1, séquence 2, séquence 3, en fait, qui est la partie ouest, centre et est.

1450 Là, on commence à entendre dire que peut-être qu'ils vont avoir de l'argent juste pour faire la séquence 1. Ça, ça se rend juste à la rue Prince-Albert, la petite rue qui est comme ça. Peut-être un petit bout de la séquence 2. Par contre, on essaie de perturber toute la rue d'un bout à l'autre, en fait, là, tu sais. En enlevant à beaucoup de gens qui sont là depuis, on le sait tous, depuis beaucoup d'années, des droits, des possibilités de quiétude, de vivre paisiblement.

1455 Alors, moi, évidemment, je veux vous parler spécifiquement du 50 000 mètres carrés qui est à l'est, qui est en fait 20 acres de terrain qui est zoné résidentiel depuis toujours. On a des droits évidemment là-dessus. Dans la synthèse 2006, il n'a jamais, jamais été question de compensation, prendre des terrains additionnels, tout ça. D'ailleurs, le budget avait été, le budget de 32 M\$ comprenait des montants, pas substantiels, mais des montants assez importants pour pouvoir exproprier les choses qui devaient être expropriées.

1460

Depuis ce temps-là, ils ont décidé d'en prendre beaucoup plus. Alors, c'est sûr que les budgets d'expropriation sont défoncés à date, puis ils ne sont pas complètement terminés. Il y a des gens qui contestent devant le TAQ et tout ça.

1465 Alors, moi, ce qui me dérange le plus, c'est que dans la proposition 2006 – puis moi, j'ai même, en fait, j'ai de la correspondance, j'ai des documents – la Ville devait faire une piste cyclable le long de Jacques-Cartier, du côté nord de Jacques-Cartier, et puis c'est tout ce qu'ils demandaient. Alors, ils m'avaient demandé à moi de leur céder une bande de terrain pour faire la piste cyclable au nord. Ils avaient accepté de me laisser deux sorties sur Jacques-Cartier pour  
1470 faire, effectivement, le projet pour lequel je suis zoné. On avait déposé des plans préliminaires d'aménagement et tout ça, différents concepts. Tout le monde semblait s'enligner dans la même direction.

1475 Sans qu'on le sache, on apprend aujourd'hui qu'il y a eu des pourparlers, des démarches. Par contre, on n'est pas capable d'avoir aucune correspondance au niveau de Pêches et Océans puis tout ça, pour savoir : ça vient d'où, ça, là, l'échange de terrain de 50 000 mètres carrés? Ce n'est pas une petite affaire. Comme je vous dis, c'est 20 acres de terrain. En fait, c'est beaucoup.

1480 Alors, moi, ce que je trouve de très curieux, c'est qu'à partir de 2006 c'est la CCN qui a pris contrôle du dossier, puis c'est eux autres qui ont mené le dossier de A à Z. C'est toute leur décision. Parce qu'à chaque fois qu'on parle à des représentants du promoteur : Pourquoi on ne peut pas faire ci? Est-ce qu'on pourrait discuter de ça? – Ah, on ne peut pas toucher à rien, c'est la CCN, c'est la CCN. C'est eux autres qui mènent.

1485 Alors là, on est en train de prendre 50 000 mètres de terrain, du Québec, en fait, dans la province de Québec, puis de le transférer, par la porte arrière, à la CCN, au fédéral. Pêches et Océans, ce n'est pas provincial, ça, là. Puis toujours que ce terrain de compensation là ne compte pas du tout au niveau environnement et tout ça, Québec. Alors, c'est un désir de Pêches et Océans, si vraiment c'est ça.

1490 Par contre, on n'est pas capable d'avoir la documentation dans laquelle on aurait la demande de Pêches et Océans pour cette compensation-là. Ce qu'on croit, il y a quelque chose de bizarre là-dedans, là. Ce n'est pas clair.

1495 Alors, en conclusion, je vous demande de, vous, essayer d'obtenir l'information pour pouvoir vous faire une idée là-dessus. Et puis, comme je vous dis, la séquence numéro 2 et 3, en tout cas 3, c'est quasiment certain qu'elle ne sera pas faite. Parce qu'ils vont manquer d'argent bien avant d'arriver là.

1500 Alors, c'est très prématuré, tout ça, de se ramasser à l'extrémité est et tout ça.

1505 Puis j'ai fait valoir lors des questions, préalablement, que la rue qui remonte devrait être déplacée pour s'enligner avec une des rues principales qui descendent du nord au sud, en fait. Parce que là, on va avoir des intersections très près l'une de l'autre, plus la piste cyclable. Ça, c'est tout mélangé, cette affaire-là. Il y a quelqu'un qui n'a pas... ça a besoin d'être repensé cette chose-là.

Alors, je vous remercie.

1510 **LE PRÉSIDENT :**

Regardez, pourquoi vous dites que le 50 000 mètres carrés, ça ne compte pas pour Québec?

1515 **M. ROGER LACHAPELLE :**

Non, pas du tout.

1520 **LE PRÉSIDENT :**

Expliquez-moi donc ça.

**M. ROGER LACHAPELLE :**

1525 Bien, parce qu'on ne peut pas donner en compensation. On va partir du principe que c'est supposé être un terrain inondable dans la plaine des grands courants et tout ça. Alors, on ne peut pas compenser au ministère de l'Environnement avec des terres inondables. Je crois que vous savez ça.

1530 Alors, ce terrain-là ne sert absolument pas d'aucune façon à compenser aucun... parce que là, ils ont d'autres compensations à trouver et à donner pour satisfaire le ministère du Développement durable du Québec, là. Mais là, on n'est pas rendu là. Ils ne l'ont même pas trouvé encore le terrain pour compenser pour ces pertes-là.

1535 Là, c'est juste Pêches et Océans. Puis là, ils vont amener des poissons dans un 50 000 mètres carrés qui n'a jamais une goutte d'eau. Alors, ça va être très curieux de voir des poissons volants ou des poissons qui mangent de l'avoine ou je ne sais pas quoi, là, mais c'est très, très... il n'y a pas d'eau. La seule petite quantité d'eau qu'il y a là, c'est par ma bonté.

1540 J'ai accepté de laisser la Ville poser un tuyau pluvial, assez de grande dimension, pour venir s'égoutter dans mon terrain, parce qu'il y avait des problèmes pour 3-400 sous-sols qui « floodaient » à chaque fois qu'il y avait une grande pluie. Si on recule d'une quinzaine d'années,



1545 ils sont venus me voir puis ils ont dit : « S'il vous plaît, laissez-nous passer, laissez-nous mettre un tuyau pour pouvoir soulager ces gens-là. » Alors, je l'ai fait. Puis aujourd'hui, le petit ruisseau qu'il y a là-dedans, là, c'est l'égout pluvial qui alimente ça. À chaque fois qu'il pleut, ça sort en tabarouette du tuyau!

**LE PRÉSIDENT :**

1550 Puis à quel moment vous avez été mis au courant du 50 000 mètres carrés?

**M. ROGER LACHAPELLE :**

1555 J'ai reçu un avis d'expropriation. Jamais personne ne m'a pas parlé de ça. Jamais j'ai été approché. D'ailleurs, toute ma correspondance, moi, c'était pour une petite lisière pour faire une piste cyclable. Et j'avais deux accès pour entrer et sortir du projet, qui donnaient sur Jacques-Cartier. Ça a toujours été ça, jusqu'à tant que le bailli ou le huissier, excusez, arrive chez moi avec...

1560 **LE PRÉSIDENT :**

En 2010? En 2012?

**M. ROGER LACHAPELLE :**

1565 2010.

**LE PRÉSIDENT :**

1570 En 2010?

**M. ROGER LACHAPELLE :**

1575 Fin 2010 selon moi.

**LE PRÉSIDENT :**

2010?

1580 **M. ROGER LACHAPELLE :**

Je ne l'ai pas avec moi l'avis d'expropriation.

**LE PRÉSIDENT :**

1585

Non, mais aux environs?

**M. ROGER LACHAPELLE :**

1590

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1595

O.K.

**M. ROGER LACHAPELLE :**

Je dirais même fin 2010. En tout cas, faites-moi fi de la date exacte, je ne l'ai pas avec moi.

1600

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Gauthier? Monsieur Germain? C'est beau! Merci beaucoup.

**M. ROGER LACHAPELLE :**

1605

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1610

J'inviterais maintenant, monsieur Michel Papineau de l'Association Jacques-Cartier Est. Alors, bonsoir, Monsieur Papineau.

**M. MICHEL PAPINEAU :**

1615

Bonsoir, Monsieur le président, membres de la commission, membres de l'Association, qui sont ici, riverains, Gatinois et Gatinoises.

**LE PRÉSIDENT :**

1620

Excusez-moi, Monsieur Papineau, vous savez que votre mémoire est assez volumineux. Vous allez être bon pour rentrer dans le 15 minutes?

**M. MICHEL PAPINEAU :**

1625 Je ne toucherai pas à mon aide-mémoire, Monsieur le président. J'ai quatre pages, ça prend sept minutes.

**LE PRÉSIDENT :**

1630 Excellent.

**M. MICHEL PAPINEAU :**

1635 24 recommandations dans 10 minutes, c'est impossible. Pour moi, en tout cas.

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

1640 **M. MICHEL PAPINEAU :**

Donc, je vais juste faire un survol, si vous me le permettez.

**LE PRÉSIDENT :**

1645 Oui.

**M. MICHEL PAPINEAU :**

1650 Monsieur le président, avant de faire ma présentation, j'aimerais soulever deux points qui seront couverts par des annexes et des modifications à notre mémoire.

1655 J'ai appris hier, en recevant une requête des citoyens – plusieurs de ceux-là sont ici – qu'en l'an 2000 plusieurs citoyens avaient subi un « sévisse » à l'égard des gaz méthane provenant de l'ancien dépotoir. Les résidences entre le 1211 et le 1223 ont dû avoir des installations obligatoires de détecteur de méthane dans leur résidence. En plus, la Ville a procédé à l'installation de tuyaux d'évacuation à l'arrière de leur résidence.

1660 Ces riverains sont inquiets à savoir que des travaux anticipés, incluant la construction de plusieurs logements, risquent de déstabiliser le terrain et réactiver l'émission de gaz de méthane. Ils désirent une assurance écrite du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs, à l'effet que ces travaux ne causent aucun risque pour leur santé. Nous présenterons une requête à cet effet.

1665 Le deuxième point que nous voulons soulever est à l'effet que la demande de consolidation  
des marinas privées avec les quais communautaires soit considérée comme exploratoire. C'était  
ça, notre intention. Nous voulons savoir si cela est réalisable avant de poursuivre nos démarches  
avec les propriétaires de marinas.

1670 Maintenant, ma présentation. Je ne ferai pas la lecture de notre mémoire, vous l'avez lu.  
Nous avons tenu des consultations avec les riverains, ils l'ont examiné et sont en accord. Il sera  
public sous peu. Je pense qu'on le distribue même à l'instant.

1675 Nous avons effectué un travail consciencieux, méthodique et impartial, dans une courte  
période de temps, avec très peu de ressources.

1680 Nous avons débuté ce travail avec le souci de rechercher le plus d'informations possible,  
afin de présenter le mieux possible les intérêts communs des riverains, ce à quoi nous nous  
sommes engagés en créant notre association. Nous avons débuté ce travail avec intégrité, dans  
un esprit de collaboration et d'ouverture.

Monsieur le président, j'ai été négociateur professionnel durant ma carrière au fédéral.  
Lorsque je négociais, j'avais pris le temps de consulter ma gestion et j'avais en poche un mandat  
clair et le pouvoir de régler des différends. Ce que je rencontre dans le cas présent est troublant.

1685 Il y a trois entités à la table de l'autre côté. Monsieur Lachapelle y a fait allusion. Deux des  
trois entités ne sont jamais présentes, mais prennent les décisions sans que le président de  
l'association ou le chargé de projet ne soient informés, du moins j'ose espérer pour mon collègue.  
C'est deux entités sont le service d'urbanisme de la Ville de Gatineau et la Commission de la  
capitale nationale, la CCN.

1690 Concernant la relation de la CCN avec la Ville, nous comprenons ce qui suit. Je vais  
essayer de paraphraser pour que ça soit peut-être plus clair : « Nous avons signé une entente  
avec elle et les caractéristiques du projet ont été acceptées. » C'est ce qu'on comprend de la  
Ville. « On ne peut pas changer les quais de place. On va prendre en considération la descente  
pour non motorisés, mais ils ont le dernier mot » – qu'on peut conclure.

1700 Le service d'urbanisme, nous y reviendrons plus tard. Je vous fais le sommaire de nos  
constatations; j'ai mis les plus flagrantes, les plus surprenantes, concernant la circulation de  
transit, les règlements de zonage en zone inondable, les marinas et une apparente consultation  
sans résultat tangible.

« La circulation de transit sera diminuée par le design de la rue », nous dit-on, ou nous a-t-  
on dit. Aucun des riverains n'est convaincu.

1705           Durant cette période de consultation, le service d'urbanisme a modifié le règlement de  
zonage à l'insu de tous – j'ai posé des questions à tous les riverains, personne n'est au courant –  
a approuvé la construction de quatre tours de 8 à 10 étages avec au moins 80 logements et est  
sur le point d'approuver jusqu'à 400 logements additionnels – c'est ce qu'on a cru comprendre  
pendant les premières audiences de la commission –, soit une augmentation de 500 % du  
1710 nombre de logements sur la rue. Et nous devons conclure que le nombre de voitures va diminuer.  
Ou encore, nous devons conclure que les systèmes d'eau et d'égouts, qui ne seront pas  
modifiés, vont suffire.

1715           Ce même service d'urbanisme s'apprête probablement à soutenir des demandes  
d'augmentation de places pour les marinas, et nous dit que les droits acquis sont intouchables –  
si vous vous rappelez durant la première séance, nous avons été très surpris qu'il y avait deux  
autres marinas avec des droits acquis – du moins, c'est ce que je conclus, augmentant ainsi de  
150 à possiblement 500 le nombre d'embarcations motorisées sur la rue.

1720           Il y a trois marinas actuellement, 50 places, 150 places. Il y en a deux acquis, puis on veut  
les augmenter chacune de 50 à 100. Ça veut dire de 150 à 500 embarcations. Nous devons  
aussi conclure que le projet va protéger l'environnement hydrique?

1725           Des changements de zonage ont été si bien tenus dans l'ombre, que même l'expert-  
conseil ne les a pas vus. Donc, il n'est pas surprenant non plus qu'aucun des riverains, à qui j'ai  
parlé, n'avait été informé. Nous sommes perplexes – pour ne dire que cela de la réaction des  
riverains. Et en disant cela, Monsieur le président, je demeure très respectueux de la  
commission. Je ne voudrais pas répéter les commentaires que j'ai eus.

1730           Durant les audiences de la commission, voici comment j'ai perçu des conversations entre  
vous, Monsieur le président, et l'expert-conseil de la Ville. Vous vous rappellerez, il était question  
des installations – on parlait d'un belvédère, d'une structure en face de chez monsieur Lefebvre,  
et c'est monsieur Bruno Lefebvre qui vous posait des questions. À ce moment-là, vous, vous  
avez posé des questions. Je cite, en faisant peut-être une caricature : « Vous savez que les plans  
1735 et devis ne sont pas terminés – la réponse qu'on a eue. Nos architectes sont bien bons. Ils vont  
faire quelque chose de bien beau. Quoi, Monsieur le président? La consultation avec les  
riverains? Quoi? Un mécanisme pour régler les différends avec les citoyens? – C'est ma  
perspective comme observateur – Je connais pas! »

1740           En 2006, la Ville informait les citoyens. Monsieur Lachapelle vous en a témoigné aussi. En  
2009, la Ville informait les citoyens. En 2010, nous formions l'Association des riverains de la rue  
Jacques-Cartier Est. En 2010, nous présentions une pétition de plus de 120 signatures de  
résidents au Conseil municipal, pour obtenir une descente pour non motorisés.

1745 Voilà déjà trois ans que nous rencontrons les représentants de la Ville afin d'obtenir des informations et faire valoir les requêtes des riverains. Nos requêtes sont toujours à l'étude, avons-nous appris lors des audiences.

1750 Quand la commission aura terminé son travail et que les devis seront complétés, tôt l'an prochain, il sera clairement trop tard pour les citoyens d'influencer le projet. « Vous auriez dû nous informer de vos requêtes il y a longtemps. » Nous dira-t-on.

1755 Monsieur le président et membres de la commission, je me fais le porte-parole des riverains et des commentaires reçus au cours des dernières semaines. C'est maintenant le temps d'agir, d'écouter les riverains et de modifier quel que soit peu le projet que nous avons présenté, de nous consulter d'une façon transparente et ouverte à des modifications.

1760 J'ai fait l'impossible pour rencontrer les engagements que j'ai pris auprès des riverains. Nos requêtes sont fondées, elles sont réalistes, elles sont réalisables, sans augmenter des coûts de façon sensible et sans occasionner des délais indus. Les riverains ont livré leur partie du contrat social avec la Ville. Ils ont, en grande majorité, réglé les 80 expropriations de gré à gré avec la Ville. Ce que monsieur Lachapelle disait, là, moi aussi j'ai été exproprié du côté nord. J'ai eu l'avis d'expropriation et c'est à ce moment-là que j'ai su que j'avais été exproprié. On avait toujours l'impression que c'était des expropriations juste du côté sud.

1765 Les riverains ont créé une association afin de faciliter le dialogue avec les intervenants publics et ont clairement identifié leur requête. Je vous passe le flambeau. Ma tâche à l'égard de la commission est complétée du meilleur de ma capacité. C'est maintenant à vous de représenter les intérêts communs des citoyens et des riverains.

1770 Le projet doit aller de l'avant, mais pas à n'importe quel prix pour les riverains. Je le répète, les 24 requêtes des riverains sont fondées, réalistes et réalisables.

1775 Maintenant, à vous, membres de la commission et représentants de la Ville de Gatineau, d'agir.

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1780 Merci. S'il vous plaît! S'il vous plaît, on demande de ne pas réagir aux propos qui sont à l'avant pour ne pas influencer le témoin qui vient devant nous. C'est important de pouvoir s'exprimer librement. Mais votre message était clair. Avant de passer la parole à mes collègues, j'aimerais savoir, vous représentez combien de riverains?

1785

**M. MICHEL PAPINEAU :**

Bien, des riverains, il y a deux genres de riverains. Il y a des personnes qui sont propriétaires et qui louent. Il est difficile de représenter ces gens-là, parce qu'ils ne se représentent pas, on ne peut pas les rejoindre. Les riverains qui sont résidants, on représente la grande majorité de ces propriétaires-là.

1790

**LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous un nombre.

1795

**M. MICHEL PAPINEAU :**

On en a une quarantaine, je pense.

1800

**LE PRÉSIDENT :**

Une quarantaine de propriétaires riverains?

1805

**M. MICHEL PAPINEAU :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1810

Est-ce que c'est juste le côté est de la rue?

**M. MICHEL PAPINEAU :**

Juste le côté est.

1815

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

1820

**M. MICHEL PAPINEAU :**

Les gens du côté ouest avaient suffisamment de défis, je pense.

1825

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Alors, Madame Gauthier!

1830 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

Oui, bonsoir! J'ai une question pour vous concernant les permis de bar dans votre section. Pouvez-vous nous identifier à quel endroit vous verriez d'autres commerces, des établissements commerciaux de type bar qui pourraient s'aménager sur le territoire d'étude, s'il vous plaît?

1835

**M. MICHEL PAPINEAU :**

1840 Avant de répondre à votre question, je veux peut-être vous faire une mise en situation. Cette année, l'Association s'était opposée à l'émission de sept permis de bar du côté ouest de la rue, tout près de l'église. On croit comprendre maintenant, avec le nouveau règlement de zonage qu'on n'avait pas vu, que le côté ouest et le côté centre de la rue, il n'y a plus de bar. C'est des droits acquis. C'est ce que je dois comprendre.

1845 Maintenant, dans les nouveaux règlements, c'est du côté est qu'on va créer des bars maintenant. Du côté est, près de la zone humide, de la zone 147, si je me rappelle bien, on parle de C5 permis de bar, permis de commerces à caractère sexuel. Et lorsque j'ai soulevé ça, je dois admettre que certains des riverains étaient plus que perplexes.

1850 Donc, pour répondre à votre question franchement, la rétroaction que j'ai eue des résidents, je veux dire, l'objectif de la rue c'est de la rendre disponible aux citoyens. Il y a déjà quatre établissements avec permis de bar. Il y a le Forum, il y a Le Sterling, il y a un restaurant mexicain, il y a monsieur Pérés qui a un permis pour restaurant. Il y en a déjà quatre dans la partie patrimoniale. Combien en faut-il?

1855 Ce qu'on a conclu aussi, en posant des questions à la Ville, c'est que la superficie disponible – puis je pense que monsieur Stéphane Drolet vous a répondu – la superficie disponible pour des permis de bar est quelque chose comme 45 000 mètres carrés, indépendamment de n'importe où dans la ville. Ça fait que ce qu'on peut conclure, c'est qu'avec le rezonage de la rue, maintenant on va créer des bars du côté est de la rue.

1860

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Germain?

1865



**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1870 Tout simplement pour bien comprendre. Quand vous parlez de la partie est, ça serait à l'est du restaurant le Pirate, qu'il pourrait y avoir des bars, c'est ce que vous me dites?

**M. MICHEL PAPINEAU :**

1875 À l'extrême est. Quand vous avez visité la rue, vous avez vu...

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Oui, O.K. À l'extrême est.

1880 **M. MICHEL PAPINEAU :**

1885 À l'extrême est, où il y a un hydravion puis il y a un droit acquis de quai, je pense, là? C'est dans ce coin-là. C'est la zone, si je me rappelle bien, C147 ou H147. Vous allez voir, le zonage c'est C5.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Les H, normalement, ce n'est pas commercial, là.

1890 **M. MICHEL PAPINEAU :**

Bien là, j'ai cru comprendre que toute la rue est zonée commerciale maintenant.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1895 Bien. Je vais regarder à nouveau les documents. Ce n'est pas la perception que j'avais, mais je vais refaire une vérification.

**M. MICHEL PAPINEAU :**

1900 Ah, bien, si j'ai une mauvaise perception, je serais bien heureux de l'apprendre.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1905 Parce que selon les documents qui nous avaient été remis...

**M. MICHEL PAPINEAU :**

1910           Moi, j'ai compris que la rue avait toute été zonée commerciale.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1915           Nous allons vérifier ce point-là.

**M. MICHEL PAPINEAU :**

          Il faudrait vérifier.

1920           **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

          J'aimerais vérifier un point avec vous aussi, si vous me permettez, Monsieur le président. C'est la question... à certaines reprises, on a vu des allusions sur la rue Jacques-Cartier, si elle pouvait être mise à sens unique pour réduire la largeur de la chaussée. Votre comité de  
1925           résidants, pour lui, est-ce que c'est envisageable ou ce serait essentiel de garder le caractère bidirectionnel de la rue Jacques-Cartier?

**M. MICHEL PAPINEAU :**

1930           Là, vous me mettez... on va leur demander. Il y a deux éléments, je pense, lorsqu'on a eu des conversations. En tout cas, lorsque j'ai eu des conversations avec les représentants de la Ville. Un, c'est la distance pour les résidants de pouvoir sortir de la rue. Ça veut dire, moi, pour pouvoir sortir, il faudrait que je fasse... si je m'en vais du côté est, il faudrait que j'aie du côté ouest pour revenir complètement du côté est. Et, en même temps, pour les services d'urgence.  
1935           Les services d'urgence n'auraient seulement qu'un sens unique.

          Je n'ai pas consulté. Ça a été soulevé. Il y a aussi les propriétaires d'établissements commerciaux. Je veux dire, il y a des bars, mais il y a des petites entreprises professionnelles, massothérapie, comptable... Quel serait l'impact sur leur chiffre d'affaires? Je ne sais pas, là.

1940           **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

          Donc, vous semblez me dire, de prime abord, selon votre perception, les gens ne seraient pas favorables à un sens unique sur Jacques-Cartier.

1945

**M. MICHEL PAPINEAU :**

Je n'ai pas posé la question, à vrai dire, Monsieur Germain. Mais je n'ai pas eu beaucoup d'avance des riverains pour me dire : on veut une rue à sens unique, non plus.

1950

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Très bien. Un autre point. Tout à l'heure, vous avez fait mention du courriel concernant des émissions de gaz méthane que des citoyens auraient vécu autour de l'an 2000.

1955

**M. MICHEL PAPINEAU :**

Oui.

1960

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Ce qui nous avait été expliqué en première partie de l'audience publique par le ministère, c'est que les travaux qui seraient sur la voie de desserte, étant donné qu'il y a une partie de ces travaux-là qui serait à l'intérieur des limites de la zone identifiée comme ayant déjà été utilisée comme dépotoir, comme lieu d'enfouissement sanitaire, ça requiert une autorisation spécifique du ministère, on pourrait dire « spéciale » du ministère, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, c'est-à-dire la section qui porte sur la gestion des déchets solides.

1965

Donc, à ce moment-là, ce que j'en ai compris, c'est que le ministère va examiner les risques posés par le projet pour aller voir, pour aller toucher à cette zone de déchets là. Et là, le ministère, normalement, imposerait des mesures très spécifiques en fonction de la nature des déchets entreposés là. C'est une petite parenthèse que je vous dis.

1970

Tantôt vous avez mentionné le courriel...

1975

**M. MICHEL PAPINEAU :**

Mais, Monsieur Germain, la requête que j'ai eue, ce n'est pas dans ce coin-là. La requête que j'ai eue c'est tout à fait à l'autre bout de la rue, dans le côté est de la rue, tout près d'où on voulait avoir une descente non motorisée. La dernière marina, où vous avez vu une dernière marina, tout près de ça. C'est là qu'il y a un dépotoir, mais c'est un dépotoir municipal qu'il y avait là, contrairement à un dépotoir de matériaux secs à l'arrière de la rue, de la partie patrimoniale. Donc, c'est près du dépotoir, bien, de la troisième halte nautique où les gens ont subi ce « sévisse-là ». Ce n'est pas du côté patrimonial.

1980

1985

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Mais à ce moment-là, les émanations de méthane provenaient de l'arrière des propriétés?

1990

**M. MICHEL PAPINEAU :**

Oui, de l'ancien dépotoir qui est très près.

1995

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

O.K. Donc, est-ce que c'est une zone qui est visée par les travaux? J'ai de la misère à la visualiser. Est-ce que les travaux toucheraient directement à cette zone-là? Il me semble que non.

2000

**M. MICHEL PAPINEAU :**

Bien, pas par les travaux de la rue, que je puisse voir. Pas par les travaux de la rue, sauf qu'il va y avoir quand même la chaussée. Les résidants nous ont soulevé le fait, nous, qu'on avait recommandé, avec la descente des non motorisés qu'on utilise un stationnement qui est non utilisé présentement. Et c'est suite à cette demande-là que les riverains nous ont dit : « Bien, fais attention. Nous, on est voisins de ce stationnement-là. » Puis à cause de juste l'arrière du stationnement, c'est vraiment... la rue, on a fait le remplissage, on a construit le stationnement puis on a continué le dépotoir, qu'on m'explique. Moi, je n'étais pas là. Puis le dépotoir est 100 pieds à l'arrière des résidences, c'est tout près, là. Mais c'est dans ce coin-là aussi qu'on propose un changement de zonage pour des édifices avec des tours.

2005

2010

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

C'est lié à d'autres éléments que la réfection proprement dite de la rue Jacques-Cartier?

2015

**M. MICHEL PAPINEAU :**

Bien, les deux, là. Les deux.

2020

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Très bien. J'aurais un dernier point. Vous avez mentionné, à ce moment-là, vous désirez obtenir une copie du document *Plan d'aménagement en zone inondable*. Ce que j'en comprends, c'est que ce document-là est à l'état préliminaire actuellement et il serait disponible au mois de décembre, si j'ai bien compris.

2025

2030 Normalement, c'est la même raison, les commissions ne demandent pas des documents préliminaires qui sont en train d'être faits, pour la raison que ce n'est pas un document final. C'est la même raison pour laquelle, quand on publie un rapport du BAPE, c'est aussi un rapport final.

2035 Donc, pour l'instant, ce qu'on a convenu, nous, entre nous, c'est d'attendre que le document soit final, puis là, on en demanderait à ce moment-là, lorsqu'il serait finalisé et public, d'en avoir des copies.

**M. MICHEL PAPINEAU :**

Vous comprendrez, Monsieur Germain, qu'à ce moment-là, il sera trop tard pour nous.

2040 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

D'accord. Mais étant donné que le document est préliminaire et il n'est pas trop tard pour l'analyse non plus du dossier, parce que nous remettons notre rapport après les Fêtes.

2045 **M. MICHEL PAPINEAU :**

Nous comprenons bien ça.

2050 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Donc, on aurait le temps de prendre connaissance dudit document. Alors, c'était ce que j'avais à dire, merci.

2055 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent, Monsieur Germain. Madame Gauthier? Non? Moi, peut-être une dernière petite question. En page 4 de votre mémoire que vous nous avez déposé, vous dites : « De nouveaux règlements de zonage avaient été approuvés et mis en oeuvre à l'insu des propriétaires. » Est-ce c'était le règlement dont on parlait tantôt?

2060 **M. MICHEL PAPINEAU :**

Non, non, c'est ce règlement, changement de zonage pour des...

2065 **LE PRÉSIDENT :**

Juste un règlement qui aurait été adopté à votre insu?

**M. MICHEL PAPINEAU :**

2070

Monsieur le président, j'ai pris connaissance de ce règlement-là, à la demande que vous avez faite à la Ville pour obtenir des règlements de zonage. Et on parle d'un règlement, je pense, c'est 2005 qui a été modifié, modifié je ne sais pas quand, puis on parle d'une date de 2012 sur le règlement. Ça fait que quand a-t-il été modifié? Je ne pourrais pas vous le dire.

2075

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Papineau.

2080

**M. MICHEL PAPINEAU :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2085

J'inviterais maintenant, de l'Agence de bassin versant des 7, madame Nicole Desroches. Alors, bonsoir!

**Mme NICOLE DESROCHES :**

2090

Bonsoir, Monsieur le président, Madame, Monsieur! Est-ce que je peux apporter une précision sur le méthane? Parce que j'étais à la Commission de l'environnement de la Ville de Gatineau en 2006 et il y avait eu tout un branle-bas de combat, puis finalement on avait découvert que c'était le pipeline de gaz naturel qui part de l'Ontario et qui passe en dessous de la rivière et qui sort à cet endroit. Parce que le dépotoir, tout ce qui est matière organique, ayant les pieds dans l'eau, ça fait longtemps que la rivière avait fait son travail.

2095

Alors, si je ne m'abuse, les gens de la Ville pourront... bien, j'étais à la Commission de l'environnement et c'était ce qui était ressorti à ce moment-là. À moins qu'il y ait eu d'autres...

2100

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, s'il vous plaît!

2105

**Mme NICOLE DESROCHES :**

Bien, je ne raconte pas d'histoire, j'étais à la Commission de l'environnement, c'est ce que le...

2110

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Desroches, vous vous adressez à la commission.

2115

**Mme NICOLE DESROCHES :**

Oui, désolée.

2120

**LE PRÉSIDENT :**

On continue à garder notre climat serein et vous nous dites votre opinion sur le projet.

2125

**Mme NICOLE DESROCHES :**

Alors, l'Agence de bassin versant des 7, pour commencer, a été créée en 2009. Précédemment, il y avait le Comité de bassin versant de la rivière Gatineau qui avait été créé en 2004 et en 2009, quand on a révisé, on a voulu couvrir tout le Québec méridional. Donc, le territoire de l'Agence de bassin versant des 7, qui comprend sept rivières, dont Gatineau, Dumoine, la Noire, la Coulonge, la Quyon, la Blanche Ouest et certains segments de la rivière des Outaouais, couvre un territoire de 40 000 kilomètres carrés.

2130

Le but premier d'une agence de bassin versant c'est d'établir un plan directeur de l'eau, en concertation avec les partenaires du milieu, et selon les principes de gestion par bassin versant, la protection de la qualité de l'eau et des rives étant les enjeux premiers. Donc, vous pouvez comprendre l'intérêt qu'on a à un projet comme celui de la rue Jacques-Cartier.

2135

Mais ce n'est pas parce que l'Agence de bassin versant des 7 a un grand territoire qu'elle n'est pas impliquée dans les dossiers à la Ville de Gatineau, parce qu'on a travaillé à la végétalisation des berges de la rivière Blanche. On travaille sur le ruisseau Moreau et le ruisseau Laurin, et on est aussi impliqué dans la revitalisation du ruisseau de la Brasserie, qui a fait même l'objet d'une étude avec le ministère de l'Écologie en France et une Université dont j'oublie le nom, en France.

2140

2145

Alors, on est beaucoup impliqué dans ces dossiers. Et le Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier, si on retourne en 2006 – je suis entièrement d'accord avec monsieur Lachapelle qui disait que ce n'est pas le projet qu'on a devant nous, qui nous a été présenté au printemps. Il y avait trois séquences, dont une patrimoniale, une à vocation récréotouristique et une orientée vers la restauration de la berge, la conservation qui est la séquence 3, qui est, en fait, le marais qui est à l'intersection de Saint-Louis et de Jacques-Cartier. Puis je pense que le projet, en 2006, avait fait quand même consensus jusqu'à un certain point. On ne connaissait pas les détails, mais il y avait un certain consensus.

2150

2155 C'est assez difficile de comprendre – puis j'en ai fait beaucoup d'audiences du BAPE. Je  
pense que ça fait la treizième ou la quatorzième, puis je faisais des mémoires beaucoup plus  
scientifiques et techniques, et dans les dernières années, je suis plus sur la justification et dans  
les états d'âme. Puis ce n'est pas du tout le travail de la commission que je remets en question,  
2160 mais on dirait que les projets, au niveau des évaluations environnementales, au niveau  
technique, sont beaucoup plus précis, mais on dirait qu'il y a une certaine impunité. On fait fi de  
certains principes. Comme, d'ailleurs, d'avoir fait une consultation et c'est comme si on n'en tenait  
pas compte du tout. Puis cette consultation-là a été faite suite à une entente, en 95, avec  
l'ancienne Ville de Gatineau et en 2006 avec la nouvelle Ville de Gatineau qui nommait les trois  
séquences : 1, 2, 3.

2165 Mais depuis 2006, bon, on s'entend qu'un bar de 600 places dans la zone patrimoniale, ça  
fait un peu dresser les cheveux. La zone récréotouristique, il n'y avait pas tellement de définitions,  
mais ce qui s'enligne là, je ne suis pas certaine. Et la zone conservation, qui nous interpelle  
beaucoup à l'Agence, qui est la protection du marais, on ne la voit pas du tout. Parce qu'avec les  
exigences du MTQ qui demande une intersection en T et qui vont empiéter sur ce marais-là, c'est  
absolument incohérent avec le projet présenté et avec tous les principes que les organismes de  
bassin versant au Québec travaillent depuis 2007.

2170 Je ne sais pas, mais je n'ai pas calculé le nombre de kilomètres de rives qui ont été  
revégétalisées au Québec, nous avons tous travaillé avec les associations de lacs, les  
associations de rivières. Le gouvernement a mis en place un plan, en 2007. Il y a des argents qui  
ont été dépensés suite aux cyanobactéries, toute la problématique des cyanobactéries, on  
continue à travailler là-dessus. En Outaouais, il y a même eu un plan régional, avec la  
2175 Conférence régionale des élus, puis là, on se retrouve en pleine ville avec un projet qui veut  
remblayer une berge et qui veut détruire un marais.

2180 Alors, c'est très, très difficile de justifier notre travail partout ailleurs, quand notre ville la plus  
populeuse – parce qu'il faut comprendre que la plus grosse ville après Gatineau, c'est Val-des-  
Monts qui a 11 000 habitants. Alors, quand la plus grosse ville, qui a beaucoup plus de  
ressources, qui a toutes sortes d'outils à sa disposition plus facilement, qui devrait connaître les  
outils d'urbanisme qui auraient pu faire l'objet... dont ils auraient pu se servir pour la rue Jacques-  
Cartier, c'est quand même ahurissant de constater qu'on ne respecte pas ces principes-là.

2185 On parle de compensation comme si c'était un fait accompli. C'est pas parce qu'on peut  
compenser qu'on doit compenser. Est-ce qu'on peut éviter ou est-ce qu'on peut mitiger au lieu de  
détruire un marais? Est-ce qu'on peut écouter les citoyens aussi, comme on les avait écoutés?

2190 Je veux dire, moi, ma proposition, c'est qu'on ferme la rue Jacques-Cartier. Si vous voulez  
faire du tourisme, bien fermez la rue. Ils en font partout dans le monde, puis toutes les études  
démontrent que les gens sont satisfaits.



2195 Les touristes, ils ne veulent pas venir voir la circulation, ils en ont chez eux. Donc, s'ils veulent venir voir la berge, la rivière des Outaouais, puis ils veulent se promener en vélo ou à pied, bien, fermons la rue puis évitons tout le problème de remblaiement, puis faisons la desserte en arrière, puis le stationnement pour avoir un accès par la rue Saint-Louis du côté ouest du marais. Et à ce moment-là, on éviterait... bien, ça coûterait probablement moins cher aussi, puis on éviterait beaucoup de maux de tête qu'on est en train de créer à tout le monde et on respecterait le projet original.

2200 C'est absolument inconcevable, comme je vous dis. Parce que quand on a signé cette entente-là, la deuxième fois, pourquoi la Ville de Gatineau n'a pas utilisé les outils qu'elle avait et faire un Plan particulier d'urbanisme, afin de s'assurer que l'entente soit respectée. Ça n'a pas été fait. Et là, six ans plus tard, comment se fait-il qu'on se retrouve devant un projet qui n'était pas sur la table en 2006?

2205 Puis malheureusement, j'ai manqué les questions, puis il y a quelqu'un qui m'a dit : « Non, non, ça ne sera pas une rue de transit. » Mais excusez-moi, mais la vitesse est 50 km/h en ce moment, c'est une rue à peine carrossable à certains endroits et les gens vont plus que 50 km/h.

2210 Alors, il est difficile de croire que les gens vont rouler à 40, parce qu'ils ne le font pas en ce moment. Et ça ne devrait pas être une rue de transit. La rue de transit de ce secteur-là, c'est le boulevard Maloney. Les camions devraient être là, et la circulation qui n'est pas locale devrait être sur le boulevard Maloney. C'est une rue à six voies à certains endroits, si on ne compte même pas les voies de virage.

2215 Alors, pourquoi on veut permettre aux gens de circuler à cet endroit-là? Je ne sais pas. D'ailleurs, la Ville veut faire un écoquartier où est l'actuel golf Tecumseh. Bien, un écoquartier, l'idée, c'est que les gens ne dépendent pas de la voiture. Le Rapibus va être de l'autre côté de Maloney, pourquoi? C'est l'occasion rêvée de faire un écoquartier, de laisser les vélos passer, de refaire la berge qui est un stationnement absolument atroce en ce moment, qui d'ailleurs, la prise d'eau de la ville de Gatineau est là. On pourrait protéger la source d'eau en même temps.

2220 Au niveau environnement, en tout cas, comme je vous dis, c'est absolument incroyable. Puis je rajouterais que même la Ville de Gatineau a eu, en 2009 il y a un règlement de contrôle intérimaire, pour employer le jargon, qui dit que la Ville va protéger ses milieux humides. Et nous voici devant un projet qui ne protège pas un milieu humide d'importance.

2230 Alors, pour nous, c'est absolument incroyable qu'on en soit là. Et comme comité de bassin versant, c'est un projet pour lequel on n'est pas d'accord. Et même – bon, j'étais dans un autre organisme –, quand j'ai écrit au ministre pour la demande d'audience, j'avais dit qu'on ne devrait même pas être en audience, que les gens devraient retourner faire leur devoir, parce que ce n'était pas le projet qui était prévu.

Alors, je n'ai pas lu mon mémoire, mais ça résume quand même assez bien ma pensée.

2235

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Madame Gauthier, est-ce que vous avez des questions? Non. Monsieur Germain? Non. Merci beaucoup, Madame Desroches. J'inviterais maintenant, de l'Agence de santé et des services sociaux, monsieur Philippe Charron.

2240

**M. PHILIPPE CHARRON :**

Bonsoir, Monsieur le président, Madame, Monsieur.

2245

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

2250

**M. PHILIPPE CHARRON :**

Une petite modification, en santé publique au CSSS de Gatineau, mais le mémoire a été rédigé en collaboration avec l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

2255

Le Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier à Gatineau s'avère une très belle opportunité pour la population d'adopter un mode de vie physiquement actif avec l'aménagement de voies pédestres, de pôles d'activités diversifiées et d'un sentier multifonctionnel.

2260

De plus, ce sentier constituera un segment manquant de la Route Verte et complétera la portion située le long de la rive. Il permettra aux usagers de rejoindre la piste cyclable à la hauteur de la Montée Paiement. Il apparaît évident que le projet, dans son ensemble, apportera une valeur ajoutée à la qualité de vie des citoyens.

2265

Les principales préoccupations que nous souhaitons exposer – je parle au « nous » incluant l'Agence et ceux qui ont contribué à la rédaction – les principales préoccupations que nous souhaitons exposer ici concernent les intersections qui se trouvent aux extrémités du sentier multifonctionnel bidirectionnel, que je vais appeler SMB dans le document.

2270

Nous voulons aussi attirer l'attention sur l'enjeu de la sécurité des usagers et de l'utilisation des sentiers multifonctionnels dans une optique d'optimisation. L'objectif du présent document est de mettre en lumière cette problématique et de proposer des pistes de recommandations.

2275 Donc, au niveau de l'intersection du boulevard Gréber et de la rue Jacques-Cartier, nous nous sommes interrogés sur les risques de traumatisme non intentionnel (TNI). Traumatisme, un accident non intentionnel qui aurait pu être évité. Donc, TNI des cyclistes ainsi que sur l'augmentation de la fréquence des passages suite à l'aménagement du SMB à cette intersection. Ces deux éléments sont étroitement liés.

2280 Rappelons que le sentiment de sécurité est un déterminant important qui favorise les déplacements actifs, et ce, peu importe le type d'environnement.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

2285 **Début de la phrase à la page 1 : « Nous avons identifié les contraintes ... »**

**Fin de la phrase à la page 1 : « [...] Risques de collision accrus... »**

Au niveau des solutions apportées, veuillez noter que les solutions proposées ne revêtent pas... elles sont d'ordre égal. Elles sont d'importance égale.

2290 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 2 : « Rappelons que le promoteur... »**

**Fin de la phrase à la page 2 : « [...] de collision cycliste-automobiliste. »**

2295 Deux études ici ont été soulevées appuyant ce fait-là. Et aussi, les études soulèvent aussi que les cyclistes ont tendance à continuer à voyager à contresens sur le mauvais côté de la rue, suite à un déplacement sur la bordure de la route à contresens.

2300 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 2 : « Ces deux constats illustrent... »**

**Fin de la phrase à la page 4 : « [...] (Montée Paiement) et la rue Jacques-Cartier. »**

2305 Et il serait recommandé aussi d'installer des panneaux signalétiques de « laisser le passage » à l'intersection des deux sentiers multifonctionnels bidirectionnels. C'est sûr qu'à ce moment-là, ça donne toujours priorité à l'automobiliste, mais en ayant un passage à piétons coloré, sur chaussée, ça indique aussi que c'est un endroit très fréquent, où est-ce que les piétons, les usagers et le transport actif passent et, en même temps, un « Cédez le passage » à ces usagers de transport actif et une alerte, là, que oui, il y a des automobilistes qui ont priorité.

2310 Troisième recommandation : construire un tunnel pour les cyclistes. Donc, un tunnel, ça le dit, souterrain, et ce serait important, selon les recommandations de Vélo Québec, de porter une attention particulière aux couleurs pâles du mur et muni d'un éclairage adéquat.

2315

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 5 : « Pour assurer une visibilité... »**

**Fin du mémoire.**

2320

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Charron. Dans la page 3 de votre mémoire, vous proposez deux recommandations : une sur pilotis puis l'autre, adapter la traverse. Mais ça revient un peu au même. Est-ce que c'est parce qu'il y en a un qui s'en va est-ouest puis l'autre nord-sud?

2325

**M. PHILIPPE CHARRON :**

Oui, je comprends. C'est un petit peu difficile visuellement, là. En fait, le premier c'est au niveau du quai des artistes. En annexe, on a l'image.

2330

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Germain?

2335

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Mais c'est ça. À ce sujet-là, ce que je me souviens de la passerelle, un, elle serait en contrebas par rapport à la piste multifonctionnelle projetée.

2340

**M. PHILIPPE CHARRON :**

Oui.

2345

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Ce que je me souviens c'est que ça serait à ce moment-là exclusivement piétonnier. Alors, il n'y a pas de collectivité qui est prévue avec la piste multifonctionnelle, et si je me souviens bien, il y aurait encore des embarcations qui viendraient accoster au quai des artistes. Donc, il y aurait du va-et-vient de personnes qui embarquent. C'est ce que je retiens des explications qu'on nous a données sur la fameuse passerelle sur pilotis. Donc, aucunement destinée à ce que des cyclistes circulent dessus.

2350

**M. PHILIPPE CHARRON :**

2355           Absolument. C'est ça qu'on faisait référence, aussi, dans les documents. Mais ce qu'on veut intégrer par là, c'est un système de passage sous le pont. Donc, une passerelle qui serait utile aux usagers, afin d'éviter de passer à la hauteur des automobilistes.

2360           Donc, à ce niveau-là, il y aurait peut-être possibilité de poursuivre, faire le prolongement du quai, tu sais, au-delà, dans une section totalement à part, là, seulement un prolongement, étant donné qu'il est déjà là au niveau de l'infrastructure bâtie. Donc, poursuivre ce prolongement-là pour en faire usage de pont sous... pour les usagers.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2365           C'est ça. Comme vous avez indiqué, c'est ça, sur la figure. Donc, ce serait par exemple pour les marcheurs, puis après ça, vous revenez avec la connectivité de la piste multifonctionnelle pour qu'elle soit sécuritaire.

**M. PHILIPPE CHARRON :**

2370           Unidirectionnelle, oui.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2375           Oui, c'est ça. Elle est bidirectionnelle, et je comprends votre préoccupation liée à l'intersection entre le pont et boulevard Gréber.

**M. PHILIPPE CHARRON :**

2380           Oui. Donc, c'est une solution comme une autre. Absolument. Comme monsieur Fortin m'a mentionné, au niveau du point 2 qui est « Adapter la traverse pour cyclistes et piétons », donc ça, c'est vraiment un rapport conjoint automobiliste-cycliste, de façon sécuritaire. Donc, peut-être des attributs physiques un petit peu plus attrayants ou de l'aspect visuel. Une chaussée surélevée pour piétons et cyclistes, de la signalisation, parce qu'à ce moment même, c'est très...  
2385           il y a très peu de visuel et très peu de complicité entre l'automobiliste et les usagers.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2390           C'est étroit. On voit, on est allé en auto, mais auparavant on avait regardé aussi avec « Google Street View » et on voyait quand même du côté... quand je regarde du côté, disons – là, je n'ai pas sur le point cardinal, mais en s'en allant plus en amont de la rivière Gatineau, on voit

que la piste apparaissait relativement étroite le long de la rue, la rue qui prolonge la rue Jacques-Cartier.

2395

**M. PHILIPPE CHARRON :**

Oui.

2400

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Gauthier? Non. Monsieur Germain, ça va?

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2405

C'est beau.

**LE PRÉSIDENT :**

2410

O.K. Merci beaucoup.

**M. PHILIPPE CHARRON :**

Merci à vous.

2415

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Charron. Maintenant, est-ce que monsieur Ladouceur est ici? Non, il n'est pas là? Parce qu'il s'était inscrit pour le Conseil régional du développement durable, puis il n'est pas là. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'est ajouté? Monsieur Lafortune? Monsieur Lafortune, vous pouvez vous avancer. Donc, Monsieur Lafortune, vous vous êtes inscrit tout à l'heure? Vous avez une dizaine de minutes.

2420

**M. ALAIN LAFORTUNE :**

2425

Bonjour!

**LE PRÉSIDENT :**

2430

Bonjour!

2435

**M. ALAIN LAFORTUNE :**

2440

Mon nom c'est Alain Lafortune, 903, Jacques-Cartier, J8T 2W3. Je veux dire bonjour à tout le monde qui est ici. Je veux remercier la commission de permettre, le Bureau d'audiences publiques, de m'exprimer mes opinions. O.K.? Des opinions qui se veulent sans préjudice pour personne, là. O.K.? C'est les miennes, je n'implique pas personne, c'est mon opinion.

2445

Premièrement, j'aimerais ça avoir la protection du BAPE pour l'amélioration du projet pour ma qualité de vie puis pour les humains qui y résident. Comme j'ai dit avant, moi, étant propriétaire, simple citoyen, j'ai aucun avantage dans ce projet-là. On enlève mon terrain en avant. On m'enlève mon terrain en arrière, qui est une miniforêt que j'adore, puis que j'ai bâtie durement. On élimine un terrain qui a appartenu à ma famille depuis au moins 10 générations, qu'on a payé des taxes là-dessus, qu'on a entretenu. Aujourd'hui, on me l'enlève tout simplement. On me donne un petit pécule de rien. Ça, c'est mon opinion, bon.

2450

2455

En n'ayant aucun avantage, moi, j'aimerais, pour équilibrer les avantages des promoteurs, j'ai ici, de la Cour supérieure, c'est une résolution de la cour qui permet à mon voisin, puis qu'est-ce qu'il lui permet à lui, moi aussi, j'aimerais ça l'avoir. C'est-à-dire qu'on me donne un accès, un droit de passage à la rivière. Lui, il l'a eu. Qu'on restaure tous ses quais. Moi, j'aimerais ça en avoir des quais gratuits de la Ville, moi aussi. Tu vois, lui, il a demandé des parkings pour ses héritiers, pour ses commerces, ses clients, tout. Lui, il demande, je ne sais pas combien de places réservées pour le parking. Moi, j'aimerais ça me réserver ma forêt, moi. Parce que dans ma forêt, j'ai une moufette qui s'appelle Berthiaume. Moi, je l'appelle Berthiaume. J'ai un siffleux, une marmotte qui a fait des trous partout. Ça, c'est Géraldine.

2460

Avec le nombre d'arbres que j'ai chez nous, là, venez pas dire que j'ai pas d'oiseaux nouveaux puis qui s'établissent à temps plein. Les oiseaux que la Ville de Gatineau vous a fournis, ils viennent tous du lac Beauchamp ou bien donc du lac Lemay.

2465

Dans mes arbres, là, moi itou, j'en ai des oiseaux qui sont là « steady », à l'année. J'ai même eu un écureuil dans ma maison qui a eu une portée. Ça fait que ça, là, c'est de la nature avec laquelle je vis quotidiennement. O.K.? Ma marmotte, je l'aime bien. Ma « skunk », je l'aime bien. Mes oiseaux qui viennent me réveiller à 5 h, 4 h 30 du matin l'été, je les aime bien, le « piètement », mais je peux pas dire quels qui sont puis le gros kit. Mais je suis sûr qu'ils sont dans mes arbres.

2470

Puis là, avec les 80 choses de stationnement, ça, il y a juste une bande. Il va y en avoir besoin de plus avec l'augmentation de la population. Ça fait qu'il va y avoir une deuxième bande puis une troisième bande. Ça fait que là, en arrière, ça va être des parkings. Il n'y aura plus de forêt. Il n'y aura plus rien.

2475

Il ne faut pas oublier que mes arbres c'est du gaz carbonique qu'ils éliminent. Mes arbres, c'est les racines qui vont chercher la cochonnerie dans la terre pour, comme, la faire évoluer un peu, tu sais? Ça fait que là, moi, je ne suis pas capable d'arriver puis de me faire dire par le Bureau de l'environnement que, on va enlever ta forêt qui coupe le gaz carbonique puis tout le gros kit, puis on va faire des parkings. Ça, moi, je ne suis pas capable. Ça, ça me rentre pas dans la tête.

2480

2485

Ça fait que si je veux avoir les avantages de mon voisin, d'un de mes voisins, je veux avoir des quais de la Ville, je suis supposé d'avoir une chose, le droit de passage à la rivière. Je suis supposé d'avoir des stationnements pour moi puis mes clients. Parce que moi, je suis... je suis zoné économique, donc je vais avoir besoin des clients, je vais avoir besoin de ci, je vais avoir besoin de ça. Puis en même temps, bien, comme tout le monde, je ne suis pas plus fou que tout le monde, moi itou, j'aimerais ça avoir un permis de bar puis 2 h du matin avoir du monde : « Yé, yé, yé! » Puis qui viennent chercher, tu sais, qui viennent mener ses pécules chez nous. Moi itou, j'aimerais ça. Tu sais? Je ne suis pas plus fou qu'un autre, moi, là. Moi itou, je reste sur la rue Jacques-Cartier. Moi itou, j'ai des droits. Ça fait que je les veux ces droits-là.

2490

2495

Bon. Ça fait que là, j'ai parlé... ah, O.K. On m'a dit qu'il va y avoir des sites archéologiques. Bien, voyons donc! C'est toute la rue qu'il faudrait que ça soit « archéologisée ». Parce qu'oubliez pas, là : devant la rue Jacques-Cartier, il y a deux grandes rivières qui viennent ensemble. Puis la tribu des Outaouais, puis avec son chef Pontiac, ils se tenaient tous là. Ça arrivait tout là, avec les coureurs des bois puis toute la grosse gang, puis il y avait du marchand. C'est pas d'hier qu'on est là.

2500

2505

Mon grand-père, moi, un arrière-arrière-grand-père, septième génération, il s'est marié avec une autochtone, tu sais. Puis nos deux rivières, c'est un symbole énorme ça. C'est deux rivières qui s'unissent pour en former un. Quel symbole pour les bilingues, anglais-français, on se réunit, on forme une autre rivière : bilinguisme. Puis n'oubliez pas, là. Ça, la Ville peut utiliser ça à toutes les sauces, là. Les émigrés qui viennent ici, qui se réunissent à nous autres, comme nos rivières, l'union comme nos rivières, tout comme nos rivières, tu sais. Ça fait que là, c'est un gros symbole.

2510

En plus, il y a une autre affaire qu'on oublie. Comme l'histoire est due à se répéter, n'oubliez pas que Gatineau s'est formée à cause des bûcherons qui montaient dans le nord, puis qui venaient ici, qui revenaient ici. Nous autres, on s'occupait de vider leurs poches avant qu'ils rejoignent leur famille. On était ville ouverte. O.K.? Ça fait qu'on avait des guidounes, de l'alcool, de la drogue, on avait de tout, là, pour vider les poches des bûcherons avant qu'ils rejoignent leur chose.



2515 Comme on est appelé à répéter l'histoire, n'oubliez pas il y a plein de villages dans le nord.  
Puis le projet du nord du Québec, puis le gros kit, il y a plein de villages, là. Je parle à Gracefield,  
Messine, Fort-Coulonge. C'est des petits villages, mais à un moment donné, dans 100 ans, ils  
vont venir gros, ça, ce monde-là. Puis où est-ce qu'ils vont faire leurs emplettes, où est-ce qu'ils  
vont venir en ville, bien, c'est à Gatineau. Ça fait que ça se répète. Il faut présenter une belle  
2520 place à Gatineau pour vider les poches des touristes, c'est notre job.

Ça fait qu'ensuite, pour l'enrochement, là, moi, je trouve ça plate. Moi, avant là, quand  
j'étais jeune puis même là, je peux descendre en bas puis j'ai du beau sable. Je peux me  
promener nu pied. L'enrochement, c'est plate sur les pieds, ça. Tu sais, tu ne peux pas arriver  
puis descendre, mettre tes pieds à l'eau. Souvent les roches vont devenir glissantes. Ça fait que  
2525 ça va être une excuse pour sacrer notre camp à l'eau, perdre pied, tu sais.

**LE PRÉSIDENT :**

2530 En conclusion?

**M. ALAIN LAFORTUNE :**

En conclusion, c'est que moi, j'avais... il y a rien pour l'hiver. Ça fait que c'est un gros projet  
2535 pour l'été seulement. Moi, qu'est-ce que je veux dire, là, c'est simple. C'est que, en conclusion,  
c'est que l'expropriation des terrains, la modification de toute cette chose-là, c'est arrivé dans un  
très, très, très mauvais moment, surtout avec la commission Charbonneau, toutes les... toute  
cette cochonnerie-là, si on peut dire, commission Charbonneau puis toute la patente. Ça fait  
qu'on se pose des questions. Moi, personnellement, je me pose des questions, si mon terrain  
2540 qu'ils vont m'exproprier va tomber entre mauvaises mains ou bien ça va faire ça.

Ça fait que c'est tout. Merci beaucoup, puis j'espère que j'ai pas causé de tort à personne.

**LE PRÉSIDENT :**

2545 C'est votre opinion. C'est pour ça qu'on fait la deuxième séance. Madame Gauthier?  
Monsieur Germain?

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2550 Oui, Monsieur Lafortune, vous avez fait allusion à un jugement de la Cour supérieure au  
début.

2555

**M. ALAIN LAFORTUNE :**

Oui, je l'ai ici.

2560 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Avez-vous, il y a toujours un numéro pour pouvoir faire le repère, est-ce que vous pouvez nous donner les coordonnées du jugement, la nomenclature du jugement? Ou je peux la prendre en note.

2565

**LE PRÉSIDENT :**

C'est un jugement de Daniel Lauzon, qui était le demandeur, par rapport à la Ville de Gatineau. Et on prend note le numéro d'enregistrement. Est-ce que vous aviez d'autres questions, Monsieur Germain?

2570

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Non, ça va aller.

2575

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lafortune, merci beaucoup.

2580

Est-ce que, Madame Poliquin, vous avez des gens au registre? Non? Aucune rectification? Non? O.K.

2585

Alors, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés ainsi que les transcriptions dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission et même un mois après la sortie du rapport public du BAPE.

2590

Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 6 novembre pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Renée Poliquin, coordonnatrice de la commission, car à défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

2595

Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions. Par exemple, si la salle peut contenir 325 personnes et que son permis est de 100, vous pouvez rectifier. C'est vraiment un chiffre ou un fait ou un élément quantifiable.

2600 La commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, par monsieur Daniel Breton, au plus tard le 31 janvier 2013.

La commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à nos travaux en posant des questions, en déposant des mémoires. Elle remercie également les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration.

2605 Merci beaucoup et bonne fin de soirée!

**AJOURNEMENT**

2610 \* \* \* \* \*

2615 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

2620  
\_\_\_\_\_  
Yolande Teasdale, s.o.